



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 6 JUILLET 2000

www.lesoleil.com

ATTAQUÉE PAR UN OURS
À VALCARTIER

L'athlète a tenté de fuir

« Mary Beth Miller n'avait aucune chance », affirme le coroner

MÉLANIE SAINT-HILAIRE
Le Soleil

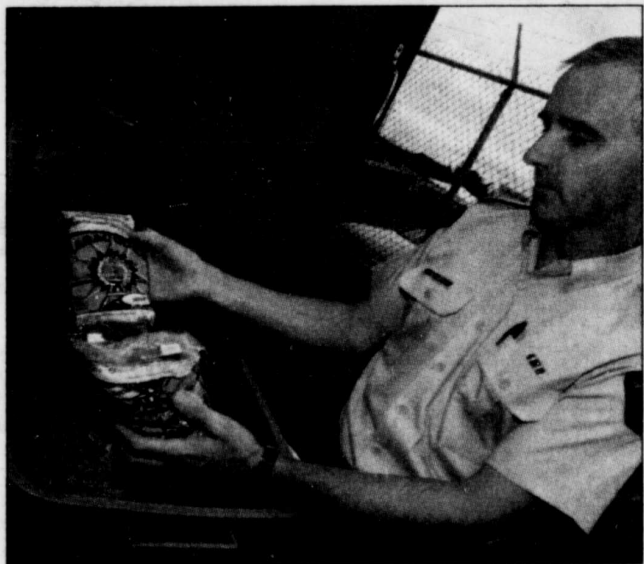
■ VALCARTIER — Mary Beth Miller faisait son jogging quand un ours a brusquement surgi de côté, l'a mordu à la hanche et projetée au sol. La jeune femme s'est débattue, a tenté de se relever, de s'enfuir. Elle a perdu son combat contre la bête, qui lui a brisé le cou.

« Mary Beth Miller n'avait aucune chance de s'en sortir », a affirmé hier Yvon Turmel, le coroner chargé de l'enquête, lors du point de presse à Valcartier. La biathlète n'aurait pas pu prévoir l'agression. Une fois blessée, elle ne pouvait plus s'échapper. La morsure au cou lui a été fatale.

Selon les conclusions du médecin légiste, elle serait morte entre 9 h et 12 h. Elle gisait sur le sol quand les secours l'ont retrouvée, vers 23 h 45 dimanche. Elle avait perdu beaucoup de sang.

Voir FUIR en A 2 >

Saisie de tabac



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

La Gendarmerie Royale a mis fin hier à un commerce de vente illégale de tabac dans la région de Québec. Labouissement d'un an d'enquête. Page A 3.

Plainte d'agression sexuelle à Ste-Foy

LAURA-JULIE PERREAULT
Le Soleil

SAINTE-FOY — Une adolescente de 17 ans a passé la pire nuit de sa vie hier. Elle a été agressée sexuellement après avoir été embarquée dans une automobile devant le McDonald du boulevard Quatre-Bourgeois à Sainte-Foy.

La soirée avait bien mal commencé pour l'adolescente qui s'était brouillée avec son copain au restaurant. Sur un coup de tête, dans la nuit de mardi à hier, vers 00 h 30, elle a décidé de faire de l'auto-stop au coin du boulevard Quatre-Bourgeois et de l'autoroute du Vallon.

Voir PLAINTÉ en A 2 >

Lapointe lance le Festival ce soir



LE SOLEIL, STEVE DESCHENES

« Ce contrat-là, ce n'est pas un gros contrat, c'est un gros "fun" ! » Québec, « c'est une des rares places où le rock ne mourra jamais. » L'incorrigible Éric Lapointe ne tarissait pas d'éloges à l'endroit de Québec et de son Festival hier. Les textes sur le Festival en C 1, C 2, C 3, C 5 et C 6.

PAUL BÉGIN ET LINDA GOUPIL AU SOLEIL

Les fusions de plus en plus probables

Les élections à Charlesbourg et à Beauport pourraient être reportées

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les ministres Paul Bégin et Linda Goupil approuvent les conclusions du comité Lapointe selon lesquelles la future Communauté métropolitaine de Québec ne sera efficace que si elle s'accompagne de fusions.

Lors d'une entrevue accordée au SOLEIL, hier, le ministre responsable de la Capitale nationale et sa collègue de Chaudière-Appalaches ont invité les opposants à la réforme municipale à participer de façon constructive à la commission parlementaire qui étudiera les modalités de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Ils ont aussi laissé entendre que des fusions étaient inévitables.

Pour démontrer le sérieux des intentions gouvernementales, Paul Bégin a attiré l'attention sur une disposition du projet de loi 124 qui prévoit qu'au dépôt d'un rapport recommandant une étude de fusion, le gouvernement aura le pouvoir de reporter les élections municipales des villes concernées.

« Dans le cas présent, concrètement, ça veut dire que pour Charlesbourg et Beauport (où il doit



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Selon les ministres Bégin et Goupil, toutes les propositions sont encore les bienvenues, sauf celle du « statu quo ».

et avoir des élections cet automne) le gouvernement pourrait reporter les consultations à l'an prochain. On aurait alors des élections au même moment, en 2001, à Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport. »

Malgré tout, Linda Goupil et Paul Bégin ont assuré que rien n'est joué et que toutes les propositions sont encore les bienvenues, à l'exception de celle tablant sur le « statu quo ».

En fait, ce qui semble encore vraiment négociable, c'est la forme que prendra la future CMQ et le nombre de fusions qui seront nécessaires pour la rendre

Voir FUSIONS en A 2 >

AUTRE TEXTE

« On peut faire autrement » Page A 3

INTOXICATION
À L'ARSENIC

L'antidote sous enquête

ISABELLE PORTER
Le Soleil

QUÉBEC — « Ce n'est pas parce que les intoxiqués à l'arsenic ont été traités à l'antidote DMPS que les effets secondaires ont nécessairement été causés par ce produit », estime Robert Martin, le porte-parole d'Heyltex Corporation. Quoiqu'il en soit, la compagnie qui a vendu le DMPS à l'équipe du D^r Albert Nantel entend bien faire la preuve de l'innocence de son antidote. Et pour ce faire, on ne lésinera pas sur les recherches.

Au bout du compte, c'est une véritable enquête scientifique qu'ont déclenchée les étranges effets

secondaires ressentis par les personnes traitées à l'antidote DMPS.

Tant du côté d'Heyltex, la compagnie d'où vient le produit, que de celui des médecins responsables du dossier, on cherche des réponses à ce qui demeure un mystère dans la communauté scientifique.

Des échantillons de poudre ainsi que les capsules conçues au CHUL à partir du produit ont été envoyés cette semaine à Houston chez Heyltex Corporation, le distributeur de l'antidote aux États-Unis. Le tout sera ensuite acheminé à la maison mère en Allemagne pour être analysé.

Quant aux machines à café, elles seront scrutées à la loupe une fois de plus pour vérifier si elles ne contiendraient pas autre chose que de l'arsenic. De grands spécialistes de la toxicologie seront par ailleurs mis à contribution dans le cadre de cette enquête, dont le toxicologue Vaskin Aposhian de l'Université de l'Arizona et des scientifiques œuvrant pour le Rocky Mountain Poison Control Center, à Denver au Colorado.

UN VÉRITABLE MYSTÈRE
POUR LES SCIENTIFIQUES

« Les réactions à l'antidote ne sont pas seulement étranges, elles sont complètement inhabituelles », affirme Robert Martin. Nous allons résoudre cette énigme. C'est probablement quelque chose de simple mais il faut que ce soit clarifié. » Le D^r Albert Nantel parle de son côté d'un véritable « mystère » : « Personne ne comprend ce qui s'est passé (...) C'est l'une des premières fois que nous traitons un si grand nombre d'intoxications aiguës à l'arsenic. »

Toujours selon le D^r Nantel, le seul cas du genre retrouvé dans la littérature remonte aux années 80. Après avoir été traités au DMPS, des patients

Voir ARSENIC en A 2 >

LA MÉTÉO



Maximum 21,
minimum 10

Ciel variable,
aujourd'hui et
demain. Détails
page D 7

QUÉBEC,
104^e ANNÉE, N° 185
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢ PLUS
TAXES
65¢ PLUS
TAXES



National Location d'autos.
59,95\$*
Week-end VSD 683-9000

PLAINTE Photo

Suite de la Une

Une petite automobile de couleur beige, portant l'inscription *sport*, s'est vite arrêtée pour la faire monter. Quatre individus, âgés de 18 à 20 ans, étaient déjà à l'intérieur de la voiture. Trois d'entre eux étaient de race blanche et l'autre, de race noire, selon les informations des policiers.

Selon le lieutenant André Fillion, l'automobile s'est promenée dans le secteur pendant l'agression. Le véhicule suspect se serait arrêté dans la station d'essence Pétro Canada au coin du boulevard Laurier et de la route de l'Église vers 1 h.

Deux « témoins importants » se sont rapportés à la police hier soir

« Deux individus ont acheté pas mal de choses à l'intérieur alors que la voiture qui correspondait au signalement était à la station d'essence. Nous les recherchons car nous considérons qu'ils sont des témoins importants », notait hier le lieutenant Fillion. La police a d'ailleurs diffusé une photo et des extraits de la vidéocassette de la station-service. L'image a été captée à 1 h 05.

La victime a été laissée, tout près de la station-service vers 1 h 15. C'est son petit ami, qui la cherchait depuis sa disparition, qui l'a retrouvée dans un état de choc, aux dires des policiers.

En pleine nuit, la victime a appelé les policiers pour rapporter l'agression sexuelle. Ils sont venus la cueillir chez elle, à Sainte-Foy, avant de la mener à l'hôpital où elle a subi des tests médicaux.

LES « TÉMOINS » RAPPLIQUENT

Hier soir, les deux individus figurant sur la bande vidéo diffusée à la télévision ont contacté la sergente-détective Hélène Turgeon après avoir reconnu leurs visages à la télévision. « Ils nous donnent leur version de l'histoire. Nous pourrions établir plus tard s'ils sont témoins ou suspects », rapportait l'inspecteur de la Sûreté municipale de Sainte-Foy hier. Les résultats de ce premier interrogatoire seront dévoilés aujourd'hui.

Les citoyens qui détiennent des informations additionnelles sur le crime peuvent contacter la ligne Infocrime au 650-5999 ou peuvent parler à la sergente-détective, Hélène Turgeon au 650-7901, poste 2144.

C'ÉTAIT HIER

1992 — Danielle Mitterrand, femme du président français, échappe de peu à un attentat à la bombe en Irak.
1990 — Le chaos s'installe en Albanie, dernier état est-européen à résister au vent de liberté qui déferle sur l'Europe.
1988 — Les Communes adoptent un projet de loi controversé renforçant le bilinguisme dans les services gouvernementaux. — Une explosion sur la plateforme pétrolière Piper Alpha en mer du Nord fait 167 morts.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 6
Le Québec et le Canada	7 à 14
CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 12
Bourses	5, 6 et 8
Opinions	10
Le Monde	11
CAHIER C	
Le Monde Magazine	1 et 2
Télévision	2
Arts et spectacles	3 à 11
Votre agenda	4
Annonces classées	7 à 9
Décès	9 et 10
CAHIER D SPORTS	
André-A. Bellemare	5
Statistiques	2 et 4
SERVICES	
Abonnements	686-3344
	1-800-463-2362
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Internet	www.lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page A 13

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

FUSIONS De 26 à 13, puis à 3 ou 4 villes...

Suite de la Une

viable. « Nous avons des défis à relever et nous avons des outils extraordinaires pour les réaliser. Mais pour y parvenir, il faut éliminer des structures et réduire le nombre d'élus (municipaux) », croit Linda Goupil.

Faudra-t-il aller jusqu'à des regroupements « majeurs » et « significatifs », comme le propose le rapport Lapointe rendu public la semaine dernière ? « Pourquoi pas ? On ne perd pas son identité parce qu'on vit dans une ville plus grande », poursuit-elle.

« Il va certainement y avoir des fusions », reprend Paul Bégin. Il ne sait pas combien il y en aura et assure que son gouvernement n'a pas fait son lit là-dessus. Mais « il est sûr qu'il va y avoir une réduction », répète-t-il. « Ce que je dis depuis le début aux maires, c'est de venir s'asseoir autour de la table pour voir ce que nous devrions faire ensemble. »

Le ministre souligne que seulement deux hypothèses de travail circulent actuellement. Celle du maire L'Allier, qui propose une ville sur la Rive-Nord et une autre sur la Rive-Sud. Et celle de la commission Bédard, dévoilée au printemps 1999, qui suggérait des regroupements autour de quatre pôles. Un autour de Lévis et trois sur la Rive-Nord. Le premier autour de Sainte-Foy, le second autour de Beauport et le troisième autour de Charlesbourg et Québec.

Paul Bégin rappelle qu'il y a 30 ans, il y avait 26 villes sur l'actuel territoire de la Communauté urbaine de Québec. Il y en a 13 aujourd'hui. Il ne voit pas pourquoi il n'y en aurait pas trois ou quatre dans un avenir rapproché.

Il ne partage pas l'avis du maire L'Allier selon lequel le rapport Bédard est insuffisant. Passer de 26 à 13 pour aboutir à trois ou quatre constituerait « une marche importante », affirme-t-il.

Linda Goupil est satisfaite du rapport du comité Lapointe. Elle n'est pas étonnée qu'il n'ait identifié que les pistes cyclables comme équipements métropolitains communs aux deux rives. Elle y voit un reflet de la réalité.

Autre élément de satisfaction pour elle: le document table sur une Communauté métropolitaine « souple et légère ». La nouvelle instance ne devrait pas s'embourber dans des détails de gestion. Elle se contentera d'assurer la cohérence des décisions dans les champs de compétence que le projet de loi prévoit lui confier, comme le développement économique et le transport en commun.

FUIR Marque de griffes

Suite de la Une

Les crocs de l'ours ont rompu la troisième vertèbre cervicale de Mary Beth Miller. Son corps montre certaines ecchymoses, ce qui donne à croire que l'ours l'a traînée sur une certaine distance. En plus de morsures, l'athlète porte la marque de griffes. « Il est évident qu'elle a essayé de se défendre », a affirmé Yvon Turmel, avant d'ajouter que « rien n'aurait pu la sauver ». L'autopsie se poursuivait hier en fin de journée au laboratoire de médecine légale de Montréal.

La famille Miller viendra à Québec pour identifier formellement le corps avant de le rapatrier. Les obsèques auront lieu à Yellowknife, probablement dimanche.

L'armée canadienne à Valcartier, en collaboration avec la police de la Haute-Saint-Charles et les agents de la faune, tente toujours de piéger l'ours qui a tué Mary Beth Miller. Les six cages sont toutes en service.

Il n'est pas certain qu'on piégera l'animal qui a ravi l'existence de la biathlète. Une cinquantaine d'ours vivent sur la base de Valcartier, qui s'étend sur 207 kilomètres carrés. Mais selon Gilles Lamontagne, biologiste au Service du développement de la faune du gouvernement du Québec, une chance subsiste. « L'ours se restreint habituellement à un secteur de quelques kilomètres carrés, qu'il patrouille et qu'il connaît bien. Si on l'approvisionne dans ce secteur, on a de bonnes chances de mettre la main dessus ».

Des tests d'ADN, en plus des empreintes, permettront d'identifier l'animal — si toutefois on l'attrape. On s'attend à un ours particulièrement belliqueux, peut-être malade ou blessé. « Je veux qu'on abatte cet ours, pour la protection des citoyens », a déclaré Yvon Turmel.

Le coroner, qui a lui-même déjà participé à une chasse à l'ours, ne juge pas que Mary Beth Miller a été imprudente lors de sa randonnée. « Si elle avait couru en compagnie d'une autre personne, on aurait eu un témoin du drame, c'est tout », a-t-il affirmé. En ce qui concerne le baladeur qu'elle écoutait peut-être au moment de l'agression, il portait peu de conséquence. « Les ours se déplacent très silencieusement, dit Yvon Turmel. Le walkman n'aurait rien changé. »

Pendant ce temps, les athlètes qui s'entraînaient au camp de biathlon Myriam-Bédard cherchent un nouveau site, peut-être aux États-Unis. Le camp Myriam-Bédard restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

ARSENIC Un seul cas

Suite de la Une

gravement intoxiqués au plomb, avaient souffert du syndrome Steven Johnson (le même qui a affecté les victimes de l'arsenic). À la suite de ces événements, pour les cas d'intoxication au plomb, on avait troqué le DMPS pour un autre médicament, le DMSA.

HYPOTHÈSE

Pour le moment, une hypothèse semble dominer. « Étant donné que le produit a été utilisé des milliers de fois pour des intoxications mineures, on se demande si le problème ne surviendrait pas dans des cas où les taux de poison sont plus élevés, s'interroge Albert Nantel. Mais alors, il va falloir savoir à partir de quel taux d'arsenic, l'antidote devient dangereux », avance-t-il.

SIERRA LEONE Les atrocités se multiplient

FREETOWN (d'après AFP) — Des fillettes violées. Des jeunes garçons drogués. Des hommes tués à coups de machette. Des milliers de civils en fuite. « C'est l'enfer sur Terre », raconte un témoin des atrocités qui se multiplient en Sierra Leone.

Dans le nord du pays, à Makeni, 25 fillettes, de sept à dix ans, ont été violées la semaine dernière par des rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) qui contrôlent cette localité, située à 140 km au nord-est de la capitale.

« Elles hurlaient à la mort. Et les rebelles s'amusaient. Cela m'a brisé le cœur », a raconté à l'AFP ce témoin qui a demandé à garder l'anonymat et a fui la ville, comme la majorité de ses habitants, pour se réfugier à Freetown.

Dans la même région, des dizaines de jeunes garçons sont forcés de se droguer à la cocaïne et de suivre un entraînement pour combattre les forces gouvernementales, assure-t-il.

Un fermier des environs de Makeni a été découpé en morceaux à coups de machette par des rebelles qui le soupçonnaient de vouloir s'enfuir, a raconté un autre témoin, Mohamed Lahai, qui, lui, a pu arriver à la capitale. Makeni, assure-t-il encore, s'est vidée de 40 000 de ses habitants, et chaque civil y est considéré comme « un espion du gouvernement », par la rébellion qui depuis des années terrorise le pays, et risque la mort.

« C'est l'enfer sur Terre », commente Mohamed Lahai. L'ONU, qui a déployé des milliers de Casques bleus dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest, ravagé par des années de guerre civile, a pris acte lundi à New York de la détérioration de la situation.

Cette nouvelle vague de violences en Sierra Leone a accru l'inquiétude des Nations unies dont la mission dans ce pays, la MINUSIL, est censée ramener la paix et créer les conditions d'un règlement politique de la guerre civile.

« Les récents combats ont été accompagnés de violations des droits de l'Homme, comprenant des exécutions sommaires, des viols, des abus sexuels, et l'enrôlement des enfants », a commenté l'ONU lundi depuis New-York.

Et elle a confirmé que des milliers de civils fuyaient les zones tenues par des rebelles, dans l'est et le nord-est du pays riches en diamants.

Amnistie Internationale, dans son dernier rapport publié le 30 juin, avait également rapporté que les récents combats entre rebelles et soldats de l'ONU avaient « encore aggravé la fréquence des viols ».

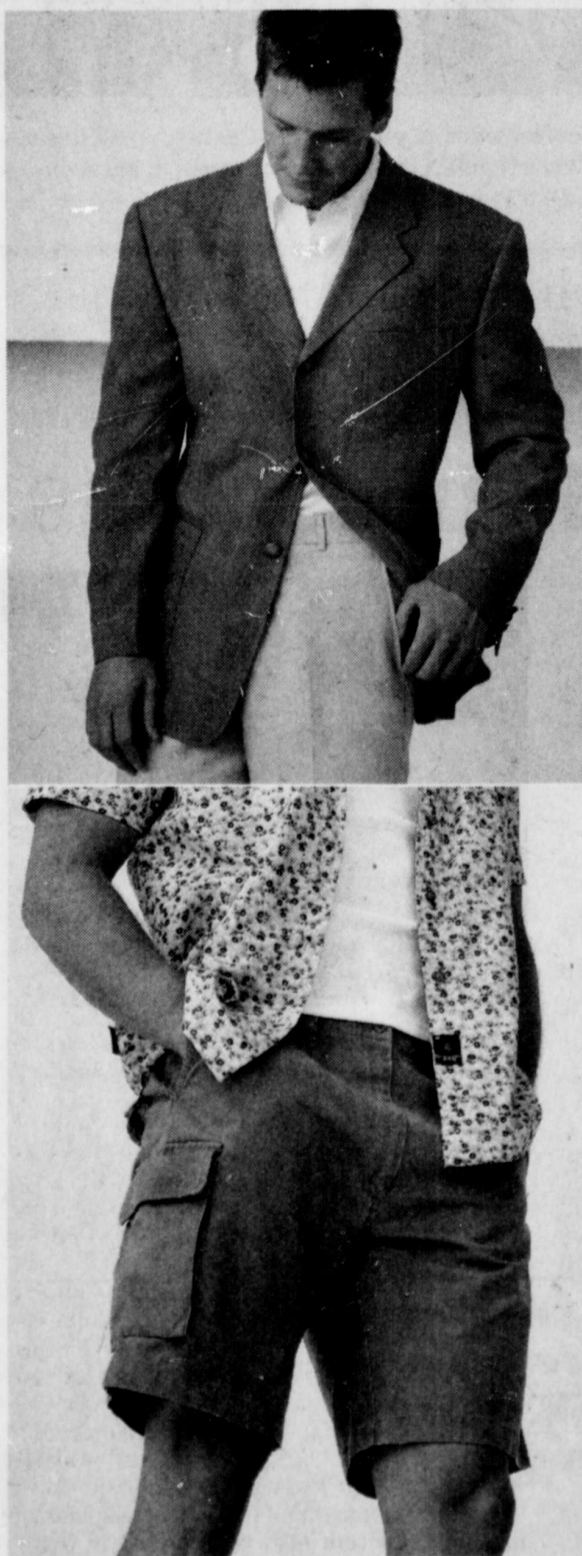
Depuis qu'ils ont lancé leur guerre en 1991, les rebelles RUF se sont rendus tristement célèbres pour avoir commis des meurtres, des viols et des mutilations sur des milliers de civils, et pour avoir kidnappé des milliers d'enfants obligés de combattre dans leurs rangs.

Les organisations humanitaires ont condamné l'amnistie générale accordée aux rebelles en juillet 1999 lors de la signature de l'accord de paix de Lomé.

Les militants des droits de l'Homme ont déclaré que le cycle de l'impunité ne s'arrêterait pas tant que les rebelles et leur chef, Foday Sankoh, ne seraient pas jugés pour leurs crimes.

Les autorités de Sierra Leone ont indiqué qu'elles prévoyaient juger Sankoh, qui a été arrêté à la mi-mai à Freetown, pour crimes contre l'humanité.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, hier, une résolution imposant un embargo sur les ventes de diamants venant des zones contrôlées par les rebelles. D'une durée renouvelable de 18 mois, cette résolution proposée par la Grande-Bretagne a pour but d'étrangler financièrement les rebelles qui tirent leurs ressources de la vente des diamants. On estime que 80 % des ressources diamantifères du pays sont aux mains du RUF.



LE TRENTE ET UN®

VESTON SPORT
DÉSTRUCTURÉ

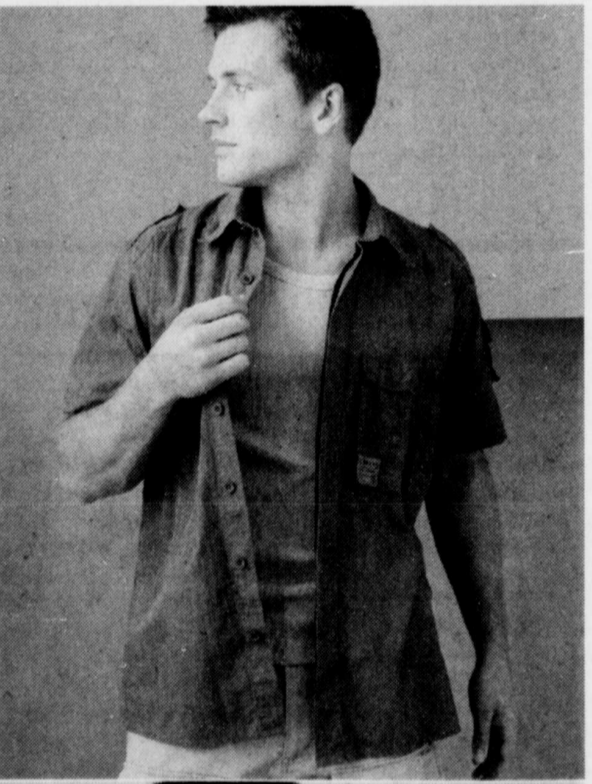
CHEMISE
CARGO

Un veston poids plume laine et viscose, de construction souple, idéal pour la belle saison. Styles variés trois-boutons, poches plaquées. Mastic, indigo, noir. 38 à 46 dans le groupe.

Mélange coton et nylon, c'est le tissu technique de l'été 2000, apprécié pour sa légèreté, son allure, son confort. Épaulettes velcro, poches multiples. Sable, olive, marine. P.m.g.tg.

99.95
Rég. jusqu'à 250.00*

19.99
Rég. 58.00*



SOLDE
ÉCLATANT
PRINTEMPS-ÉTÉ 2000

BERMUDA
CARGO CHINO

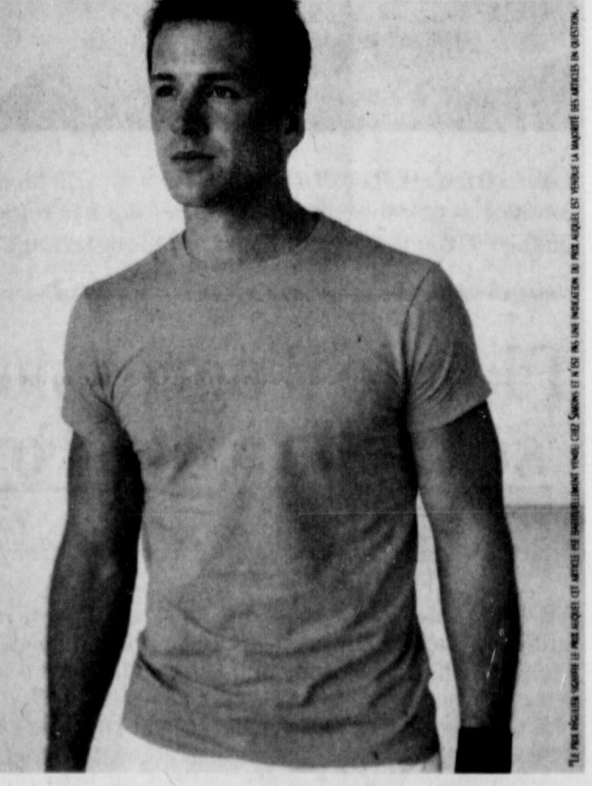
TEE-SHIRT
STRETCH

Pur coton déjà lavé pour un bel aspect, styles variés avec et sans plis, poches plaquées sur les cuisses. Une exclusivité du 31 pour homme en mastic, sable, armée, indigo dans le groupe. 29 à 40. Chemise fleurs liberty 19.99

Le tee-shirt dans sa version moderne, coupé plus près du corps, en mélange coton et spandex parfaitement extensible. Une exclusivité du 31, en royal, turquoise, fuchsia, orange, citron, sable. P.m.g.tg.

29.95
Rég. 55.00*

19.99
Rég. 29.95*



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

POURSUITE DE 350 MILLIONS \$ CONTRE LE QUÉBEC

Les villes déboutées en Cour supérieure

LUMQ et Sillery ne lâchent pas la partie

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — La Cour supérieure vient de rendre un jugement qui ressemble beaucoup à une défaite mais qui n'en est pas vraiment une, sinon à une victoire morale, c'est selon. Elle a ainsi rejeté pour irrecevabilité la demande des villes de Sillery, Rosemère, Aylmer et Saint-Basile-le-Grand pour que les villes du Québec soient remboursées de la ponction de 350 millions \$ effectuée par le gouvernement. Mais elle ordonne du même coup à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de continuer ses procédures devant le tribunal approprié!

Ces villes et l'UMQ contestent le fait que le gouvernement ait continué de prélever de l'argent aux municipalités du Québec au nom de l'atteinte du déficit zéro, et cela malgré ses promesses à l'effet qu'il cesserait de le faire quand l'objectif serait atteint, ce qui fut le cas cette année.

AU LENDEMAIN D'UN ACCORD

Fait à signaler, le jugement de juge Gilles Blanchet a été rendu le 29 juin, au lendemain de la conclusion d'une nouvelle entente fiscale entre l'UMQ et les ministres Bernard Landry et Louise Harel... l'entente prévoyant en outre la suspension des procédures par l'UMQ jusqu'au 30 septembre.

Si le juge écarte les requêtes des quatre villes pour vices de forme, il ordonne du même coup à l'UMQ que sa requête pour jugement déclaratoire «soit continuée et contestée selon les règles applicables à l'action ordinaire», bref, devant les bons tribunaux!

«Oui c'est une bonne nouvelle», dit Renée Clermont, directrice des communications à l'UMQ.

«Le tribunal nous donne le droit de poursuivre si jamais il n'y avait pas d'entente fiscale d'ici le 30 septembre», explique-t-elle.

LUMQ avait opté pour une procédure en jugement déclaratoire en pensant ainsi gagner du temps. Sauf que dans les faits, cela ne changera rien, vu que la cause n'aurait pu être entendue avant le 31 décembre, estime-t-on.

Quant au maire de Sillery, Paul Shoiry, il n'entend pas abandonner la partie.

«On va corriger notre requête dans les prochains jours avec le bon affidavit. Je ne sais pas pour les autres maires, mais moi, je continue. Oui, il y a une entente pour un cadre de négociations avec le gouvernement, il a fait un gros show avec ça, mais il faut rester très prudent. On maintient nos procédures», explique M. Shoiry.

Celui-ci explique que, de cette façon, l'on ne plaidera pas la cause avant l'échéance des négociations, mais que les villes maintiendront leur pression.

«Le gouvernement promet de nous remettre un milliard \$ au cours des trois prochaines années. Mais il nous a enlevé un milliard \$ de nos poches depuis trois ans», dit le maire de Sillery, plutôt sceptique.

LUMQ assume les frais juridiques des municipalités.



Le maire
Paul Shoiry

«Ensemble, on peut faire autrement»

Linda Goupil et Paul Bégin plaident pour que tous les maires viennent s'entendre sur les fusions

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — «Ensemble, on peut faire autrement.» C'est avec ce leitmotiv en tête que les ministres Paul Bégin et Linda Goupil plaident au cours des prochaines semaines et des prochains mois la nécessité d'une réforme municipale significative.

«La mondialisation, ce n'est pas qu'un mot. C'est aussi une réalité, expose Paul Bégin. La réalité est que si on veut avoir des emplois de qualité, il faut avoir une économie nouvelle. Une économie fondée sur la haute technologie, le savoir et sur la jonction entre l'éducation, la formation et la recherche.»

«On est en train d'y arriver. Mais qu'a-t-on comme obstacles? Trente-trois parcs industriels ou technologiques. On a aussi, je le dis sans vouloir le vexer, le maire de Saint-Augustin qui a déclaré il y a trois semaines qu'il veut un parc de haute technologie. Est-ce ce dont on a besoin?»

Pour Linda Goupil, mieux vaut un vrai parc technologique avec des antennes spécialisées (le bio-agroalimentaire sur la Rive-Sud, par exemple) qu'une multiplication de parcs concurrents. «Il faut toujours penser que ce sont les deniers publics que l'on dépense pour ça.»

Paul Bégin et Linda Goupil, comme tous les députés de la grande région de Québec, font face à de très fortes

pressions sur le terrain. La ministre responsable de Chaudière-Appalaches est déçue de constater que bien des élus municipaux de la Rive-Sud militent en faveur d'une communauté métropolitaine qui leur soit propre.

Elle les invite à changer leur fusil d'épaule maintenant qu'ils ont la garantie que la réforme envisagée «ne touchera pas à la région administrative de Chaudière-Appalaches».

«Le fait de faire partie de la future Communauté métropolitaine de Québec sera un plus pour Chaudière-Appalaches, dit-elle. Nous ferons partie de la table où se prendront des décisions. Les réalités de la Rive-Nord et de Chaudière-Appalaches sont différentes, mais il existe bien des dossiers pour lesquels nous avons intérêt à travailler ensemble.»

PAS TROP TARD

Pour Linda Goupil et Paul Bégin, la commission parlementaire des 16, 17 et 18 août sur la Communauté métropolitaine de Québec représente la dernière chance qu'ont les opposants



Linda Goupil et Paul Bégin se sont faits particulièrement invitants, hier, en entrevue.

«d'infléchir» les décisions que prendra le gouvernement.

«Il n'est pas trop tard, plaide Paul Bégin. On veut les entendre. On peut encore aller dans bien des directions. Mais ils ne doivent pas penser qu'on ne prendra pas de décision avant la fin de l'année.»

«Si personne ne propose quoi que ce soit, le gouvernement prendra les décisions en fonction de ce qu'il croit être le mieux», conclut Linda Goupil.

LOTÉRIE AU CHANTIER DE L'ALCAN À ALMA

Vendeur de billets accusé de voies de fait

ALMA (d'après LE QUOTIDIEN) — Gilles «Booster» Tremblay, un Chicoutimien sans antécédent judiciaire, a comparu hier matin au palais de justice d'Alma pour répondre à des accusations d'intimidation et de voies de fait simples, en rapport avec un présumé réseau illégal de loterie sur le chantier de l'aluminerie Alcan, à Alma.

Tremblay, 56 ans, a été libéré, moyennant certaines conditions. Le substitut du Procureur général, Denis Dionne, lui a entre autres interdit de vendre quelque billet de loterie que ce soit sur le chantier, et de percevoir des sommes d'argent des travailleurs.

En attendant de revenir devant la justice, mardi, Gilles Tremblay devra également éviter de se retrouver en présence du soudeur Maurice Richard, et de s'approcher du lieu où celui-ci travaille.

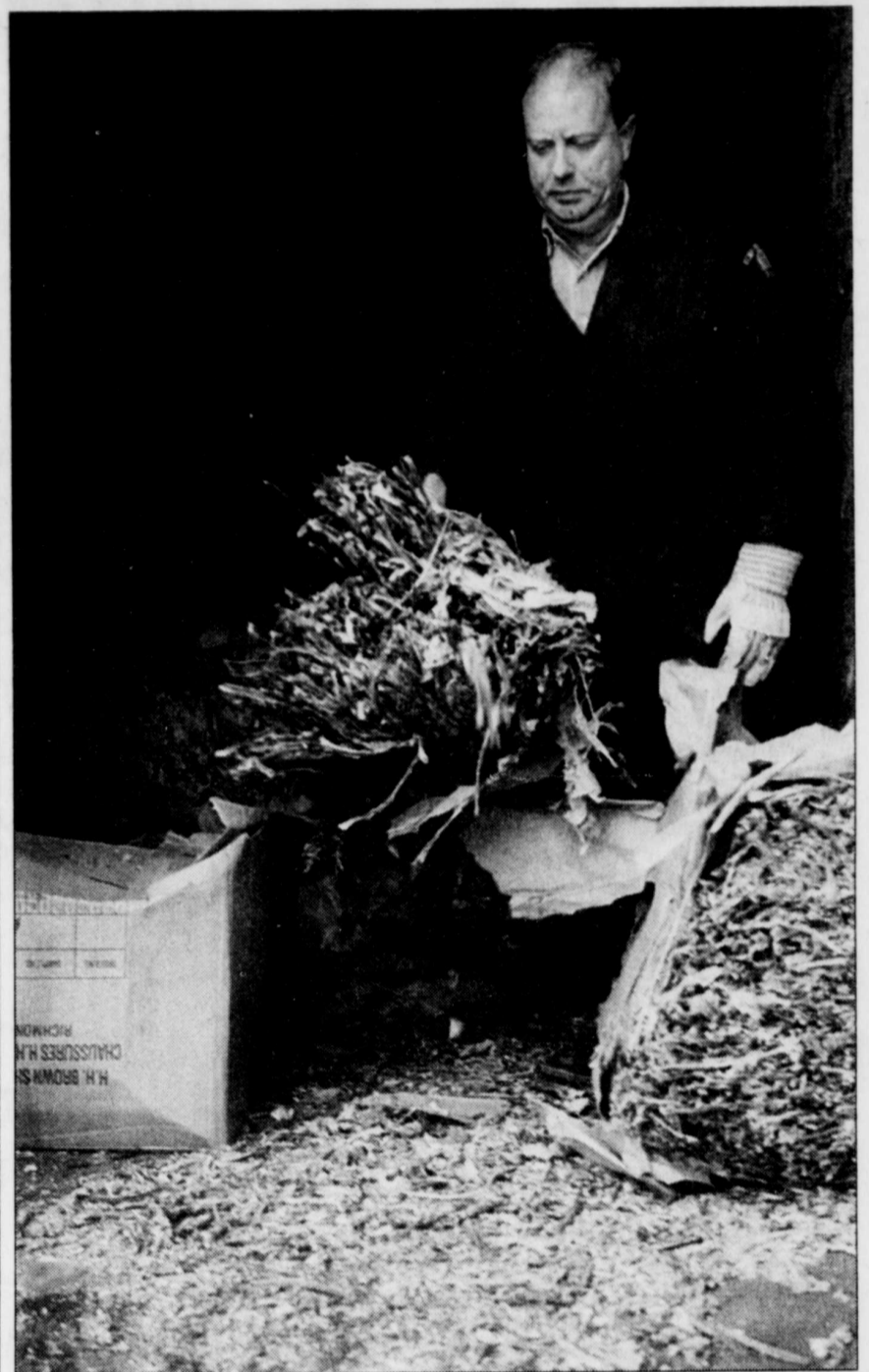
L'histoire reliée à ces accusations est celle d'une loterie présumée illégale, parce que non approuvée par la Régie des alcools, des loteries et courses, organisée par des travailleurs du chantier de l'aluminerie Alcan.

Le plaignant Maurice Richard affirme avoir été victime de menaces et de voies de fait parce qu'il aurait refusé d'acheter un billet au coût de 5 \$ à

Gilles Tremblay et à un autre vendeur. La loterie sans permis aurait cours depuis longtemps sur le chantier. L'approche des vacances de la construction aurait fait gonfler le magot.

Selon un travailleur du chantier, le plus important lot qui aurait été attribué s'élevait à 25 000 \$. Il arrive, a-t-il ajouté, que le gagnant qui se voit remettre son gros lot en petites coupures dans un sac de papier, soit escorté jusqu'à son véhicule et qu'on lui recommande de quitter le chantier avant la fin de sa journée.

L'aluminerie d'Alma regroupe sur le chantier 4300 travailleurs.



Il y en avait pour 10,5 tonnes de tabac, en feuilles, haché et en ballots.

Tabac fraudé

La GRC saisit 17 véhicules en plus des 10,5 tonnes de feuilles

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Gendarmerie royale du Canada a mis fin hier aux activités criminelles d'un commerce de vente illégale de tabac faisant affaires principalement dans la région de Québec, qui a fraudé les deux gouvernements de près d'un demi-million \$ en seulement trois mois. Plus de 10 tonnes de tabac ont été saisies.

L'opération Chalumeau, réalisée par le poste de la GRC de Québec, est l'aboutissement d'un an d'enquête.

À partir de 5 h 30, hier, une soixantaine d'agents ont investi deux commerces et des entrepôts, ainsi que plusieurs résidences.

Les têtes présumées de ce commerce, Jean-Marie Laflamme, 43 ans, et sa conjointe Denise Lagacé, 48 ans, du 849, Chemin de la Grande Grillade, à Saint-Henri de Lévis, ont été accusées de fraude.

Six autres personnes ont été arrêtées pour avoir participé à la fraude, et trois autres sont recherchées sur mandat. Sept personnes sur une possibilité de 25 ont aussi été interpellées pour interrogatoire.

Au total, les policiers ont saisi 17 véhicules ayant servi à l'accomplissement de la fraude, 10,5 tonnes de tabac, en feuilles, haché et en ballots, six hachoirs, deux humidificateurs, deux convoyeurs, un monte-charge, une scie à ruban et 16 500 \$ en argent.

La loi sur l'Accise leur a permis de mettre fin aux opérations de deux commerces: Tabac 2001, au 610, rue Chef Max Gros-Louis, dans le village huron de Wendake, où se faisait le hachage des feuilles, et Québec Tobacco

Corporation, du 3, rue des Émeraudes, à Lévis, où il était ensaché en paquets de 200 grammes et estampillé.

Les policiers ont précisé que le commerce du village huron n'avait rien à voir avec la communauté autochtone.

Selon Guy Amyot, de la GRC, le tabac était distribué sous étiquette Extra dans diverses tabagies de Québec, de la région de Montréal, et de Dégelis, dans le Bas-Saint-Laurent, où des perquisitions ont eu lieu.

Le problème, c'est qu'à peine 9% des ventes étaient déclarées.

Les enquêteurs estiment que pour les seuls mois d'avril, mai et juin de cette année, c'est un montant de 444 500 \$ qui a échappé au fisc en droits et taxes non payés.

À l'exception des présumés têtes dirigeantes, Laflamme et Lagacé, toutes les personnes arrêtées étaient contre-maîtres chez Québec Tobacco Corporation, qui employait une trentaine d'employés.

Les trois personnes recherchées sur mandat sont Michel Castonguay, du 3875, boulevard de la Rive-Sud, appartement 10, à Lévis, Richard Gagnon, du 1437, rue Cartier, à L'Ancienne-Lorette, et Lyne Rhéaume, du 6174, rue des Faons, à Charlesbourg.

festival d'été
de Québec
du Maurier



Les macarons lumineux
sont disponibles sur les sites.

Hydro
Québec



voiture passeport pour la fête



Enfin des vignettes!

Les résidents de Sillery auront droit à des vignettes de stationnement dès lundi. L'implantation du système, une première dans cette ville, permettra aux Sillerois de se procurer les fameux morceaux de plastique privilégiés au coût de 20\$ par année, par vignette. Un maximum de deux vignettes sera disponible par résidence. Cette nouveauté, qui s'applique aux rues où il existe une interdiction partielle de stationner pendant le jour, fait suite à des demandes de citoyens qui avaient expérimenté divers problèmes de stationnement. O. B.

Remise en valeur de la rue Saint-Michel

Le conseil de ville de Sillery a remis à une firme d'experts conseils un mandat d'étude dans le but de revitaliser la rue St-Michel. Un comité interne de la municipalité a déjà tracé les grands principes généraux qui serviront à préciser ces modifications. « Il faut redéfinir la rue St-Michel, qui renferme d'excellentes opportunités de revitalisation. Nous avons présenté un canevas de base qui servira à la mise sur pied de projets concrets par des professionnels », explique le directeur général de Sillery, Louis Potvin. O. B.

Confinée à résidence

La femme de Vanier qui est sortie d'un magasin avec pas moins de 13 jeans au début de juin, Lucie Gravel, a écopé hier d'une peine de 15 mois de détention dans la collectivité. Le juge Carol Saint-Cyr ordonne en outre à la femme de 41 ans de rester confinée à sa résidence, 24h sur 24 et sept jours sur sept, durant les six premiers mois, sauf pour raisons médicales, pour faire son épicerie ou pour s'acquitter de ses 150 heures de travaux communautaires. Déjà condamnée à sept reprises depuis 1984, M^{me} Gravel sera sous probation pour trois ans lorsque sa présente sentence sera écopée. Au moment de son dernier larcin, Lucie Gravel était sous probation à la suite d'une condamnation de 15 mois de prison pour vol à l'étalage en 1998. I.M.

Trouble mental

Le septuagénaire à la fausse bombe, Paul-Émile Laberge, a été déclaré criminellement non-responsable pour cause de troubles mentaux hier par le juge Carol Saint-Cyr. L'homme de 75 ans s'était présenté aux bureaux de la Direction des ressources humaines du Canada, à côté de la Gare du Palais, le 6 mars, en exigeant que son dossier de pension de vieillesse se règle. M. Laberge tenait dans ses mains deux fils métalliques qui émergeaient d'un sac. Il menaçait de faire exploser l'immeuble à la dynamite. Environ 250 personnes avaient dû être évacuées. Après avoir maîtrisé le septuagénaire, les policiers s'étaient rendu compte que le sac ne contenait que des revues roulées. Paul-Émile Laberge avait été déclaré apte à comparaître, mais après un examen plus poussé à l'hôpital Robert-Giffard, les psychiatres en sont venus à la conclusion qu'il souffrait d'un trouble délirant au moment des faits. Le dossier de M. Laberge sera donc référé à la Commission d'examen des troubles mentaux. I.M.

Piqué par une seringue

Un cocaïnomané atteint du virus du sida a plaidé coupable hier à l'accusation d'avoir piqué un autre homme avec une seringue, le 4 juin, dans la cour arrière d'une résidence de la rue Saint-Vallier Est. L'accusé Hugo Davanzo était en train de s'injecter de la cocaïne lorsque le propriétaire de la résidence est venu pour l'expulser. Aux policiers, le propriétaire a expliqué qu'il y avait des enfants dans la cour à ce moment. La bataille a alors éclaté et le propriétaire a été piqué à la main droite par la seringue. Davanzo a été accusé de voies de fait graves ayant mis la vie d'autrui en danger. L'homme de 38 ans qui traîne des antécédents de vol, bris de condition, menace, voies de fait et possession de PCP connaîtra sa sentence le 14 juillet. I.M.

18 et 12 mois de prison

Pas de pitié pour les voleurs à la tire compulsifs! Le juge Michel Auger a refusé hier d'entériner la suggestion de la procureure de la Couronne M^{me} Rachel Boivin et de l'avocate M^{me} Marie-Annick Lalande qui recommandaient l'imposition d'une sentence de cinq mois à Steve Leclerc, 26 ans, coupable de 17 vols à l'étalage. Le magistrat a plutôt jugé que 12 mois de prison allaient servir les fins de la justice. « C'est déjà faible comme sentence », a-t-il fait remarquer. Il faut dire que le petit frère de Steve, Éric Ludger Leclerc, 23 ans, plus criminalisé, venait d'être condamné quelques minutes plus tôt à 18 mois de prison pour 19 vols à l'étalage. Les deux seront sous probation durant deux ans. Au cours du printemps, ils ont écumé les dépanneurs de la région pour voler des cigarettes, des cartes d'appel et des billets de loterie. Les deux frères agissaient de concert avec leurs complices Martin Dion et Michel Ouellet. I.M.

Agression armée

La Sûreté municipale de Québec recherche un suspect qui aurait commis une agression armée le 27 juin. À cette date, l'individu et un autre complice auraient attaqué un cycliste alors qu'il circulait sur la piste cyclable qui relie le quartier Limoilou aux chutes Montmorency. Grâce aux informations qu'ils ont pu assembler et aux témoignages de la victime, les policiers ont réussi à produire un portrait-robot. L'homme recherché est de race blanche, il mesure 1,70 m et pèse environ 68 kg. Il est âgé de 20 à 25 ans. Il a les cheveux bruns, courts et les yeux foncés. Il s'exprime en français. Pour transmettre des informations supplémentaires aux policiers, vous pouvez appeler le sergent détective Gaston Lathouche au 418-691-3654. L.-J.P.



Pas d'accord

Contrairement à ce que nous indiquions hier, il n'y a pas encore d'entente entre les autorités municipales de Lévis et son syndicat de cols bleus pour réaliser le parc linéaire en bordure du fleuve. Le président du syndicat, Gilles Lemieux, a précisé que les membres du syndicat avaient rejeté à l'unanimité la proposition de la Ville. « Nous sommes d'accord pour faire ces travaux mais nous n'acceptons pas les conditions proposées », a-t-il affirmé. Les négociations devraient reprendre prochainement. P.P.

Nouveau centre sportif pour l'armée



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Le nouveau complexe sportif de la base militaire de Valcartier ouvrira officiellement ses portes au début du mois d'août. En construction depuis l'automne, les ajouts faits à l'ancien centre permettront de doubler sa superficie. Le coût de ces travaux, financés par Ottawa, devaient initialement être de 12 millions \$. Les dirigeants de la base ne dévoileront les détails complets que dans quelques semaines. O. B.

Une fusion envisagée Saint-Raymond et Sainte-Catherine veulent étudier l'opportunité d'un regroupement

MICHEL GODIN

Collaboration spéciale

■ SAINT-RAYMOND — Les municipalités de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont convenu de procéder à une demande d'étude d'opportunité de regroupement municipal. Elle est toutefois conditionnelle à l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ du programme PAFREM du gouvernement du Québec auquel elles sont admissibles.

La nouvelle devait être annoncée, hier, en conférence de presse à l'hôtel de ville de Saint-Raymond. Mais elle a dû être reportée au 18 juillet, parce que le conseil municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier n'a pas été en mesure de se réunir en assemblée spéciale, au cours des derniers jours, pour approuver et officialiser la demande d'étude.

La municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aurait fait les premiers pas en vue d'une fusion éventuelle. Elle souhaiterait sortir du regroupement municipal de la région de Québec et se joindre à la MRC de Portneuf pour éviter le projet de fusion forcée de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel. D'ailleurs, la Ville de Saint-Raymond, dans sa demande d'étude, exige comme garantie que cette démarche n'ait pas pour effet d'entraîner

son intégration à la région de Québec.

Fait particulier, les deux municipalités sont annexées à deux MRC différentes. Celle de Portneuf pour Saint-Raymond (9100 habitants) et celle de la Jacques-Cartier pour Sainte-Catherine (4700 habitants). Toutefois, les deux possèdent beaucoup d'affinités notamment pour le développement récréotouristique. La piste Jacques-Cartier/Portneuf en est un bel exemple. Leur union ferait naître une nouvelle ville de près de 14 000 personnes, sans compter les gens de Sainte-Christine qui viennent d'obtenir l'accord de la ministre pour étudier le regroupement avec Saint-Raymond.

L'étude de faisabilité serait confiée à la firme Roche qui a déjà présenté un plan de travail préliminaire. Entre autres, elle devra analyser les

coûts respectifs des différents services pour les deux municipalités et vérifier les économies potentielles que représentent les ententes et échanges de services et, dans une certaine mesure, la mise en commun des structures municipales. La Ville de Saint-Raymond a prévu une somme de 11 250 \$ puisée à même son surplus accumulé pour payer sa part des coûts.

ENTENTE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Premier pas peut-être vers une fusion éventuelle, une entente est intervenue entre les deux municipalités concernant la gestion du service des incendies. Le chef pompier de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Roland Hamel, a été sélectionné pour diriger les deux corps de pompiers volontaires. Son travail sera partagé entre les deux casernes à raison de 20 heures par semaine à chaque endroit.

Les maires des municipalités concernées, Alban Robitaille, à Saint-Raymond, et Jacques Marcotte, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ont convenu de ne faire aucun commentaire sur le dossier avant la conférence de presse du 18 juillet.

RIVE-SUD

Bientôt un projet d'intégration des services policiers

PIERRE PELCHAT

Le Soleil

■ LÉVIS — Un projet précis de regroupement des services policiers sur la Rive-Sud pourrait être déposé dès la fin de septembre ou au début d'octobre aux 11 municipalités concernées.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le conseiller municipal responsable de la sécurité publique à Lévis, André Hamel.

« Les conseils municipaux devraient avoir accepté en août le protocole d'entente concernant le cadre des négociations. À partir de là, je pense qu'une proposition peut être présentée dans les semaines suivantes, laquelle pourra alors être analysée par les municipalités. Le regroupement pourrait devenir réalité pour le prochain budget de 2001 », a-t-il expliqué.

D'autre part, M. Hamel estime important de mettre dans le coup les policiers et leurs dirigeants syndicaux. « Au cours des prochaines semaines, nous rencontrerons les exécutifs syndicaux des policiers pour les informer de notre démarche. La décision d'un regroupement appartient aux élus municipaux mais il est important que les employés ne fassent pas bande à part », a-t-il ajouté. Hier, M. Hamel et le président de la Régie de police de Chaudière-Etche-

min et maire de St-Romuald, Jean-Luc Daigle, ont fait savoir que les 11 municipalités desservies par les deux corps de police seront appelées à se prononcer, au plus tard au début de septembre, sur un protocole d'entente concernant les négociations en vue d'un regroupement.

Le protocole d'entente précise le mandat du comité qui sera mis en place pour le regroupement, la composition du comité, ses responsabilités, les points à discuter, la protection contre les incendies. « C'est une opération complexe. Il y a 11 municipalités concernées. Il était important au départ de bien préciser le cadre dans lequel le comité travaillera », a expliqué le maire Daigle.

Le service de la sécurité publique de Lévis dessert également Pintendre, Saint-Henri et Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy. À l'ouest, la Régie de Chaudière-Etchemin est présente à Saint-Romuald, Charny, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Nicolas, Saint-Étienne de Lauzon, Saint-Rédempteur et Breakeyville.

QUÉBEC

Entente de principe avec les cols bleus

OLIVIER BOSSÉ

Le Soleil

■ QUÉBEC — La Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels ont conclu une entente de principe afin de renouveler leur convention collective pour une période de trois ans.

Les membres du syndicat ont accepté les termes du nouveau contrat, mardi soir, ce qui met un terme aux négociations qui duraient depuis six mois. L'ancienne convention était venue à échéance le 31 décembre. Des augmentations salariales annuelles de 2 %, 2 % et 2,5 % sont prévues d'ici 2002.

« Les négociations se sont bien déroulées grâce au travail conjoint des deux parties », précise le porte-parole du syndicat, Jean Lachance. Les mauvaises relations qui régnaient entre la ville et ses employés sont affaire du passé, dit-il. « Il y a effectivement déjà eu discorde entre les deux groupes, mais depuis 1995, les relations sont très bonnes et tout le monde tire dans le même sens. »

DÉTAIL À RÉGLER

Il est à préciser que la convention n'est pas encore officiellement signée. Il subsiste un problème au sujet du régime de retraite des syndiqués. « C'est clair que l'employeur ne voulait pas mettre un sou dans l'amélioration du régime de retraite des cols bleus », poursuit M. Lachance. Le syndicat est actuellement en discussion dans le but d'utiliser les surplus générés par la caisse de retraite des employés de la ville pour bonifier son régime.

Malgré cette particularité qui empêche les deux parties de parapher définitivement l'entente, Jean Lachance s'attend à ce que la signature finale se fasse en septembre.

OPÉRATION HIBOU

Inspection payante

LAURA-JULIE PERREAULT
Le Soleil

Les véhicules lourds sont passés au peigne fin.

■ L'inspection Hibou que mènent les inspecteurs du service de contrôle routier de Chaudière-Appalaches sur les camions lourds depuis lundi porte ses fruits.

Entre 15 h lundi et 22 h mardi, 60 véhicules ont été inspectés à l'aide de lampes halogènes. Sur ce lot, seulement 19 rencontraient toutes les normes gouvernementales, notait hier Roger Saint-Laurent, agent de communications de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Parmi les véhicules défectueux, neuf présentaient des défectuosités majeures qui rendaient ces camions dangereux sur les routes de la province. L'un d'entre eux avait une fuite d'air particulièrement menaçante. Car dans le cas d'une fuite importante, les freins de sécurité auraient pu s'enclencher d'eux-mêmes.

Le système d'éclairage arrière d'un autre camion était complètement inopérant. Dans un troisième cas, le joint universel était presque rompu, ce qui aurait pu causer une perte de contrôle. Les autres camions avaient des problèmes d'ajustement.

Ces neuf camions ont dû être retirés de la circulation. Certains chauffeurs ont choisi de se faire remorquer, alors que d'autres ont demandé à des réparateurs de venir les rejoindre au poste de contrôle routier de l'autoroute 20, situé près de la sortie de Saint-Romuald.

Le permis de circuler de ces camions est révoqué jusqu'à preuve de bon ordre. Plusieurs ont écopé d'une amende de 900 \$ pour négligence.

Parmi les autres véhicules en mauvais ordre, 32 arboraient des défectuosités mineures. Les camionneurs ont alors 48 heures pour faire réparer leur

camion. « Il faut faire la distinction entre les défectuosités mineures et majeures. Les normes de sécurité sont très élevées et les véhicules qui sont dans la première catégorie ne sont pas dangereux pour les automobilistes », spécifiait M. Saint-Laurent.

L'inspection-surprise, qui avait pour but d'attraper les camions défectueux qui circulent la nuit, a aussi permis aux inspecteurs de donner neuf contraventions pour infraction au code de la route. Quatre véhicules étaient surchargés, trois étaient hors normes dans leur chargement. Un chauffeur avait dépassé les heures permises de conduite et un autre détenait un permis sanctionné.

L'opération d'inspection qui se poursuivra jusqu'à vendredi 15 h devrait permettre aux agents de jeter un coup d'œil sur la majorité des camions lourds qui circulent dans la région. « Nous allons même chercher des camions qui prennent des déviations pour ne pas passer par le poste de contrôle. Tout le monde devra passer par notre poste, même s'ils savent que nous faisons des inspections, car ils ont des carnets de livraison à respecter », soutient le représentant de la SAAQ.

Ce genre d'inspection, effectué à l'aide d'un bloc halogène pendant une période prolongée d'une semaine, est une première dans la province. Des opérations semblables devraient avoir lieu à la grandeur du Québec cet été. Le bilan complet de cette première expérience sera connu vendredi.

Québec verse 3,5 millions \$ pour les églises patrimoniales

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

QUÉBEC — L'église Saint-Jean-Baptiste bénéficiera d'une subvention de un million de dollars pour la réfection de son clocher, de sa toiture et de sa maçonnerie. Cela s'ajoute au 825 000 \$ dépensés depuis 1997 pour la remise en état de ce bâtiment qui a été classé monument historique en 1991.

La ministre de la Culture et des communications, Agnès Maltais, faisait cette annonce, hier, en même temps que l'octroi de 450 000 \$ pour la restauration de la maçonnerie, des portes et des fenêtres de l'église Saint-Roch. Huit autres temples religieux, entre Trois-Rivières et la Baie des Chaleurs, recevront 2,2 millions \$, à même l'enveloppe budgétaire d'urgence d'environ 7 millions, que ce ministère consacre annuellement à la protection du patrimoine religieux.

L'église Saint-Louis à Lotbinière, l'église Saint-Jérôme à Matane, l'église Saint-Jean l'Évangéliste à Nouvelle et le presbytère de l'Île Verte font partie des bâtiments qui seront restaurés cet été.

1000 PROJETS

Le ministère de la Culture et des communications verse 13 millions \$ par an à la Fondation du patrimoine religieux qui a quelques centaines de petits chantiers actifs, actuellement, à travers le Québec dont une centaine dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches. La fondation a été impliquée dans plus de 1000 projets depuis cinq ans, précisait le père François Boissonnault, administrateur des biens matériels du diocèse de Québec.

Globalement, ce sont 20 millions \$ par an que l'État alloue pour la préservation du patrimoine religieux qui fait partie de l'héritage historique des Québécois, disait M^{me} Maltais. Un peu plus

de 100 millions \$ y ont été investis depuis cinq ans. L'État intervient lorsque les projets sont trop lourds pour la Fondation, indiquait la ministre. De leur côté, les paroissiens sont aussi sollicités pour fournir une fraction d'environ 40 à 50 % du coût des travaux.

Malgré ces interventions, la ministre rappelle que les communautés doivent parfois se délester de certains bâtiments. C'est le volet recyclage de la politique mise en œuvre par le gouvernement. Cette politique a été commandée par le tollé causé par la démolition de l'église Notre-Dame du Chemin, il y a cinq ans, lorsqu'elle entraînait tout juste en fonction, rappelait Agnès Maltais. Son ministère veut faciliter le processus de délestage. Mais la question de droits de mutation, qui relève de la ministre des Affaires municipales Louise Harel, n'est pas encore réglée, précisait-elle.

Malgré tout, il faudra parfois se délester de certains bâtiments

Une petite dose de naïveté

Un présumé fraudeur tente d'encaisser un faux chèque de 63 000 \$

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Il faut une certaine dose de naïveté pour présenter un faux chèque de 63 000 \$ dans une institution financière où l'on est parfaitement inconnu. Elias Iliakis y a pourtant cru...

L'homme de 26 ans, originaire de Montréal, a été arrêté mardi après-midi, dans une succursale de la caisse populaire de Sainte-Foy, située au 2877, Chemin Sainte-Foy.

Il avait présenté un chèque présumément émis par la compagnie d'assurances SSQ-Vie, au montant de 63 520,14 \$, afin de le faire certifier.

Vérification faite par les employés de la caisse, le chèque, émis au nom d'une compagnie, était un faux.

Aux policiers, l'homme a dit travailler pour la compagnie J. H. Textiles, de Pointe-Claire. Autre vérification, autre entourloupette. La compagnie n'existe même pas.

UN AUTRE DANS L'AUTO

Les policiers ont par ailleurs découvert que l'homme avait un autre chèque au même montant dans sa voiture, cette fois fait au nom d'une compagnie à numéros.

Selon M^{re} Marc Gagnon, avocat pour la compagnie SSQ-Vie, les chèques étaient des copies au scanner d'un véritable chèque, sur lesquels le nom du bénéficiaire avait été changé.

Selon lui, s'il avait réussi à faire certifier celui qu'il a présenté, il n'aurait eu qu'à le déposer dans le compte de la compagnie à numéros, d'où il aurait pu le retirer aussitôt.

« Il a probablement pensé qu'en allant dans notre institution financière à une heure d'affluence, ça pouvait passer », dit-il.

Élias Iliakis a été accusé hier de faux, usage de faux et fabrication de faux. Il s'agit d'accusations passibles d'une peine maximale de 10 ans de prison.

Il a été libéré et reviendra en cour le 15 août pour orientation de son dossier.

MATELAS NEUFS

surplus de production, fins de ligne, échantillons de magasin

À UNE FRACTION DU PRIX

MATELAS 39" mousse 69⁹⁵

MATELAS 54" à partir de 98⁹⁵

Plusieurs autres spéciaux en magasin

MATELAS HAUTE QUALITÉ 5 54 pouces Cour. 528,95\$ SOLDE 259⁹⁵\$

MATELAS MOUSSE haute densité 54 pouces Cour. 399,95\$ SOLDE 169⁹⁵\$

MATELAS 60 pouces Cour. 619,95\$ SOLDE 329⁹⁵\$

CENTRE DE LIQUIDATION

La qualité Matelas Dauphin à prix de liquidation! Quantités limitées!

MATELAS DAUPHIN

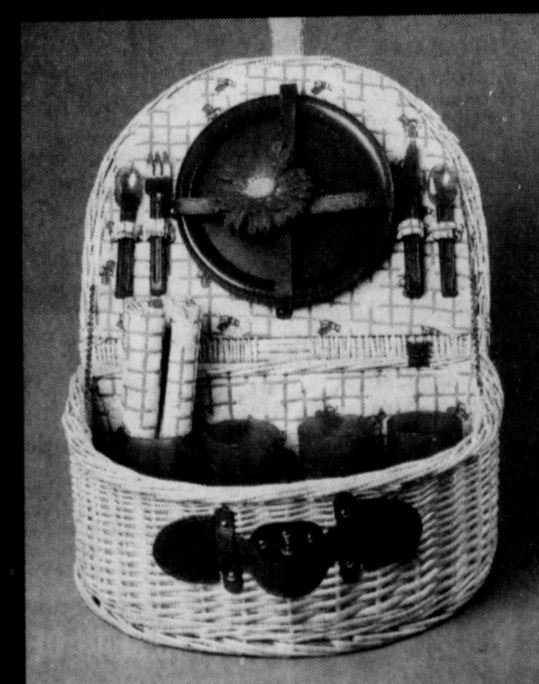
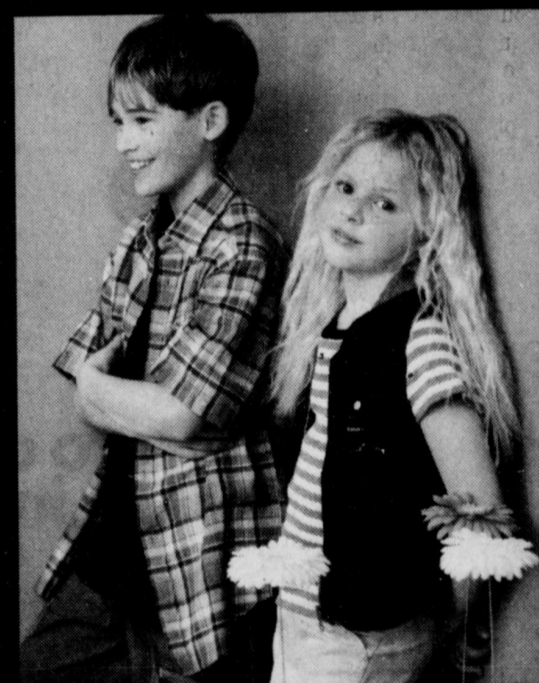
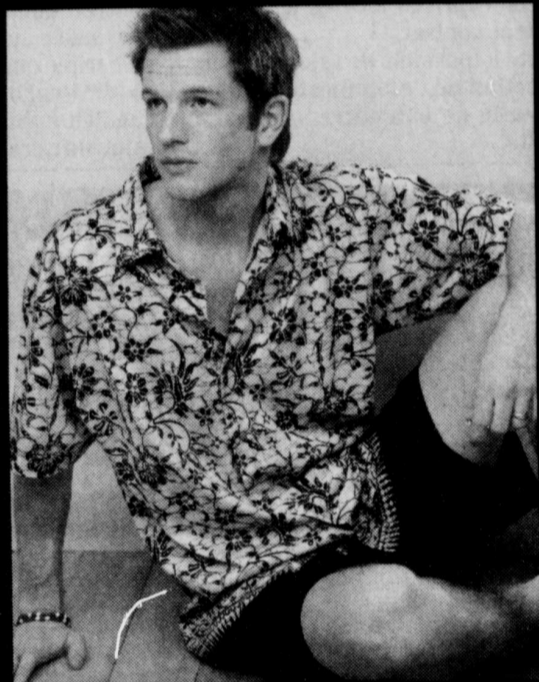
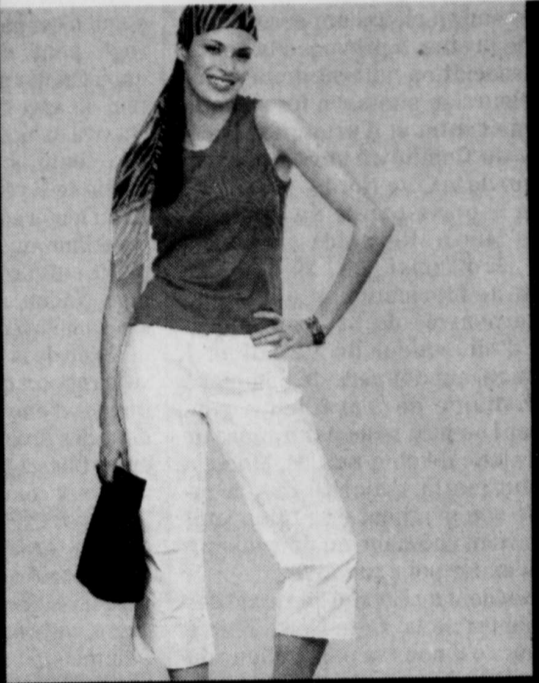
SEULEMENT au 85, MARIE-DE-L'INCARNATION, QUÉBEC

SOLDES

JUSQU'À

50%

DE RÉDUCTION



AILES

LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

BAIE-COMEAU Grogne chez Reynolds

STEVE PARADIS

Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — L'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau, en faisant appel à une entreprise et à des travailleurs de l'extérieur pour réaliser des travaux d'importance qui s'échelonnent sur plusieurs années à l'intérieur de l'usine, a provoqué la colère de l'Association internationale des travailleurs en ponts, en fer structural, ornemental et d'armature (local 711) et du Comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord.

Selon le porte-parole du syndicat, Claude Morin, Reynolds a confié à Béton Provincial de Matane un contrat de fabrication et d'installation de poutres de béton préfabriquées d'une valeur de 1,2 million \$ par année, qui donnera de l'emploi à une trentaine de travailleurs pendant sept ou huit mois par année sur une période de cinq ans. M. Morin a soutenu que la majorité des membres de son syndicat en région sont pourtant au chômage ou doivent eux aussi s'exiler pour travailler.

Le président du Comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord, Pierre Paradis, s'est pour sa part indigné du fait que l'aluminerie n'aurait pas invité les entreprises locales à soumissionner ce contrat.

Il a été impossible de rejoindre hier la direction de l'aluminerie baie-comoise afin de connaître sa version des faits.

AFFAIRE LÉON MUGESERA

Le oui-dire ébranle le juge

Des réserves sur certains témoignages

MONIQUE GIGUÈRE

Le Soleil

■ QUÉBEC — La preuve par oui-dire sur laquelle s'est fondée la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) pour ordonner la déportation de Léon Mugesera du Canada dérange manifestement le juge Marc Nadon qui, à plusieurs reprises, hier, a interrompu la plaidoirie de M^{me} Louise-Marie Courtemanche pour exprimer de sérieuses réserves sur certains témoignages admis en preuve.

« Un témoin qui bénéficie de l'anonymat lui ont dit ceci ou cela de M. Mugesera et qui n'est pas contre-interrogé peut dire n'importe quoi. On n'a pas la satisfaction de savoir si ce qu'il dit est vrai ou non. Si c'est la vérité, toute la vérité ou une partie de la vérité. C'est pour ça qu'historiquement devant les tribunaux, on n'accepte pas le oui-dire », a déclaré le juge Nadon à M^{me} Courtemanche qui s'est employée, en matinée, à justifier la décision de la CISR d'admettre en preuve le rapport de la Commission internationale d'enquête (CIE) sur les violations des droits de l'homme au Rwanda entre 1990 et 1994 et les témoignages de ses deux coauteurs, la D^{re} Alison DesForges et M^{re} Eric Gillet.

Les interrogations du juge fédéral ont apporté de l'eau au moulin du procureur de Léon Mugesera, M^{re} Guy Bertrand, qui reproche précisément à la Commission de l'immigration d'avoir rendu dans cette histoire de crime contre l'humanité une décision biaisée, basée sur le parti pris, le double et le triple oui-dire.

« M^{re} DesForges a déclaré avoir recueilli les témoignages d'une quarantaine de personnes sur le terrain qui

Le juge interromp à plusieurs reprises la Couronne

mission internationale et à la validité de son rapport. « Les conclusions de la Commission internationale ont d'ailleurs été confirmées par les événements qui ont suivi et par d'autres rapports d'ONG », a-t-elle ajouté.

La Couronne a d'autre part cherché à démontrer que, contrairement aux prétentions des demandeurs, Léon Mugesera était un homme influent au Rwanda qui occupait de fonctions importantes.

« Devant la section d'appel, M. Mugesera a essayé de minimiser son rôle en se définissant comme un simple technicien qui exécutait les mandats qu'on lui confiait. Ce n'est pas plausible, a objecté la procureure de la Couronne. Sa carte d'affaires est explicite: Léon Mugesera, Ph. D., chef de service des affaires politiques à la présidence du MRND et professeur à l'Université nationale du Rwanda. Cela correspond davantage à ses responsabilités. Chose certaine, il n'était pas un simple technicien. Il avait le grade de secrétaire général à la présidence des affaires politiques du MRND. »

L'avocate a ajouté que M. Mugesera, qui voyageait avec un passeport diplomatique, avait dirigé plusieurs missions politiques à l'étranger au nom du gouvernement rwandais.

« Léon Mugesera était un théoricien du régime du président Juvenal Habyarimana, soutient pour sa part le président de la Communauté rwandaise de Québec, Frédéric Rudakenga, qui assiste aux audiences. C'était un cadre intellectuel du MRND, le parti qui a préparé le génocide. Pour faire un million de morts en cent jours, il fallait une organisation bien rodée. »

En réponse aux remarques de la cour, M^{re} Courtemanche a fait valoir que les commissaires avaient conclu à l'intégrité des membres de la Com-

CONFIDENTIALITÉ

« On peut choisir de protéger la confidentialité d'une communication dans la mesure où on a la certitude que ce privilège ne sera pas un obstacle à la découverte de la vérité. Dans la mesure où la partie adverse va être capable de se défendre. Si on n'atteint pas ce but-là, il faut sacrifier la confidentialité », a tranché le juge Nadon qui a recommandé beaucoup de circonspection aux tribunaux qui acceptent ce genre de preuve.

En réponse aux remarques de la cour, M^{re} Courtemanche a fait valoir que les commissaires avaient conclu à l'intégrité des membres de la Com-

APPROCHE COMMUNE

Huit fois non

Après plus de 20 ans de négociations, les communautés montagnaises de Pointe-Bleu, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et celles des Escoumins et de Betsiamites, sur la Côte-Nord, signeront aujourd'hui l'entente connue sous le nom d'Approche commune intervenue avec les gouvernements du Québec et du Canada. Huit communautés autochtones du Québec et du Labrador rejettent cette proposition du revers de la main. Les Montagnais de Schefferville, La Romaine, St-Augustin, Mingan, Natashquan, Sept-Îles ainsi que les deux communautés du Labrador refusent cette entente de principe avec Québec et Ottawa. Ils prétendent que cette négociation vise à « l'extinction et à l'abandon définitifs de nos droits en tant qu'Innus », selon le négociateur de Mammit Innuat, Guy Bellefleur. Les dernières rencontres entre les négociateurs autochtones et non-autochtones n'ont rien eu de rassurant, dit M. Bellefleur. Toutefois, le porte-parole innu ne ferme pas la porte complètement. S.T.

MONT-JOLI

50 000\$ pour les sinistrés

Une somme supplémentaire de 25 000\$ sera mise à la disposition des personnes sinistrées qui ont tout perdu lors de la conflagration qui a ravagé le dimanche 25 juin trois bâtiments à Mont-Joli dont une résidence pour personnes en perte d'autonomie. Avec les sommes disponibles en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu, c'est un montant de plus de 50 000\$ auquel auront finalement accès les 31 personnes sinistrées. C'est l'annonce faite hier par André Boisclair, ministre de la Solidarité sociale du Québec, lors d'une conférence de presse à la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers de Mont-Joli. Chaque bénéficiaire d'aide sociale pourra compter sur un montant de 1500\$ pour le remplacement de meubles ou l'achat de vêtements, 150\$ en frais de subsistance et la fourniture de nouvelles orthèses et de prothèses. Dix places en supplément de coût de logement assumé par les personnes à faible revenu seront aussi disponibles pour une période de trois à quatre mois. Parmi les 31 victimes du sinistre, 15 sont des prestataires de l'assurance-emploi, et 11 reçoivent une prestation de la sécurité de la vieillesse. La plupart ont tout perdu, plusieurs n'avaient même pas d'assurance sur leurs biens meubles. C.T.

LISTUGUJ

Entente de 16,6 millions\$ pour les Micmacs

Les Micmacs de Listuguj toucheront 16 660 000\$ du gouvernement fédéral pour développer la pêche commerciale, une suite du jugement Marshall, qui a propulsé au rang des priorités les besoins autochtones dans le domaine. L'entente a été signée vendredi à Ottawa et elle prévoit l'allocation d'importantes quantités de produits marins pour les Micmacs de Listuguj, des permis et de l'argent pour acquérir les bateaux et les équipements. Elle dote aussi la communauté d'infrastructures permanentes pour les pêches et le tourisme. G.G.

SAINT-RAYMOND

De l'eau potable à Chute-Panet

Des travaux d'aqueduc de 700 000\$ seront réalisés au cours des prochaines semaines, à Saint-Raymond, pour permettre aux 300 résidents du secteur de Chute-Panet d'avoir enfin accès à de l'eau potable. Le député de Portneuf, Roger Bertrand, et le maire de Saint-Raymond, Alban Robitaille, en ont fait l'annonce ces jours derniers. La moitié de la somme proviendra d'une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures « Les eaux vives du Québec ». La balance de la facture sera partagée entre les gens de Chute-Panet qui payeront une taxe de secteur de 3000\$ et les autres contribuables de Saint-Raymond qui feront aussi leur part. La pose d'une conduite d'aqueduc de 3,7 kilomètres débutera incessamment. Elle desservira 106 propriétés comprenant 93 résidences situées le long de la route 354. Entreprises il y a sept ans, les démarches pour fournir de l'eau de qualité aux gens de Chute-Panet ont été relancées avec succès en 1998. M.G.

Venez rencontrer nos vedettes

LES BAS PRIX!



MAYTAG RÉFRIGÉRATEUR 19 PI. CU.
• Tablette ajustable pleine largeur en verre trempé
• 2 demi-tablettes
• 2 tiroirs à humidité contrôlée (010194)

895⁹⁹\$

Magic Chef RÉFRIGÉRATEUR 19 PI. CU.
• 2 tablettes pleine grandeur
• Panier dans la porte du congélateur (005658)

739⁹⁹\$

RÉFRIGÉRATEUR - HAND-HITE - 18 PI. CU.
• Congélateur en bas
• Balconnets ajustables
• 4 demi-tablettes
• Bacs à fruits et à légumes à humidité contrôlée (013145)

995⁹⁹\$

GRATUIT
Fabrique à glaçons
valeur de 105,99 \$
Quantité limitée



FRIGIDAIRE RÉFRIGÉRATEUR 18 PI. CU.
• 3 tablettes coulissantes
• Tablettes dans la porte (012698)

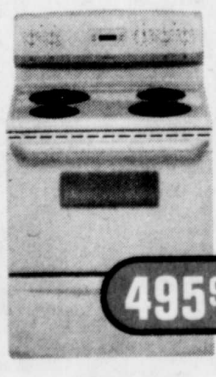
695⁹⁹\$

Zéro dépôt Zéro intérêt avant 2002*

sur tout appareil de marques sélectionnées.



McCLARY RÉFRIGÉRATEUR 16 PI. CU.[†]
• 2 tablettes réglables pleine largeur
• 2 bacs à fruits et à légumes (010697)

595⁹⁹\$

FRIGIDAIRE CUISINIÈRE 30 PO.
• Four à nettoyage facile
• Table de cuisson relevable (013384)

495⁹⁹\$

McCLARY LAVE-VAISSELLE[†]
• 3 niveaux de lavage
• Aussi disponible en noir sur blanc (010054)

279⁹⁹\$

Les essentiels de Corbeil

Grand choix de CLIMATISEURS verticaux, horizontaux et portatifs
Hâtez-vous!
Quantité limitée

FRIGIDAIRE **FRIGIDAIRE** **White Westinghouse** **MOFFAT**
Gallery **White Westinghouse** **MOFFAT**
Magic Chef **MAYTAG** **Amana** **Profile** **GE**

Les essentiels de Corbeil

399⁹⁹\$

ASPIRATEUR CENTRAL - VICTORY - LE PLUS VENDU AU CANADA!
• Moteur de 11,7 ampères
• Filtre autonettoyant
• Accessoires inclus (900147)

BURKA
Grand choix d'aspirateurs centraux ou portatifs

Partenaire avec nous

* Aucun dépôt initial, aucun intérêt avant 2002, si payé en totalité avant le 12 janvier 2002 et que chaque mensualité ait été payée à échéance. Ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Détails en magasin. Les photos peuvent différer des modèles disponibles en magasin. Offre valable jusqu'au 16 juillet 2000. Offre non valable au Centre de liquidation.
† Les produits Mc Clary ne font pas partie de l'offre de financement. †† Valable sur appareils Maytag sélectionnés.

LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU DE SPÉCIALISTES EN ÉLECTROMÉNAGERS

OUVERT 7 JOURS SUR 7
LUNDI, MARDI ET MERCREDI 9H À 18H
JEUDI ET VENDREDI 9H À 21H • SAMEDI 9H À 17H • DIMANCHE 12H À 17H

✓ LA PLUS GRANDE SURFACE À QUÉBEC

✓ PLUS DE 600 APPAREILS EN MAGASIN

✓ LIVRAISON GRATUITE EN MOINS DE 24 H TOUS LES JOURS, MÊME LE DIMANCHE (détails en magasin)

✓ GARANTIE DU PLUS BAS PRIX

✓ RÉCUPÉRATION GRATUITE DE VOS VIEUX APPAREILS

Le réseau Corbeil

15 magasins pour vous servir!

5050, boul. Wilfrid-Hamel (voisin de «Le Biftheque») Québec > (418) 864-7844

Aussi à : Brossard, Dollard-des-Ormeaux, Gatineau, Granby, Joliette, LaSalle, Laval, Longueuil, Montréal, Ottawa, St-Jérôme, St-Léonard et Trois-Rivières.

CORBEIL

ÉLECTROMÉNAGERS

Le spécialiste de l'électroménager!

LE QUÉBEC LE CANADA

2^e révolution

La nouvelle Banque nationale de données génétiques va bouleverser le domaine de la résolution de crimes

OTTAWA (PC) — La nouvelle Banque nationale de données génétiques, inaugurée hier, s'avérera au cours des prochaines années aussi révolutionnaire que le fut le prélèvement des empreintes digitales au siècle dernier, estime la haute direction de la GRC.

La banque répertoriara notamment des profils génétiques de gens reconnus coupables de crimes graves, de même que des échantillons sanguins provenant de scènes de crimes non résolus.

La police y voit un outil désormais indispensable dans la résolution des cas de meurtre et d'agression sexuelle.

« L'histoire nous a prouvé que partout où une telle banque a été mise en œuvre, on a réussi à classer des crimes non résolus, a affirmé le sous-commissaire de la GRC, Curt Allen. En collaboration avec nos partenaires de la communauté policière du Canada, nous pourrions résoudre les crimes les plus graves et assurer la sécurité de nos collectivités, et nous le ferons. »

La banque permettra parfois d'apporter un nouvel éclairage à une affaire classée ou d'exonérer un innocent, a déclaré le surintendant Lee Fraser.

Bien qu'elle ait entrepris ses activités depuis quelques semaines, la banque n'a pu être inaugurée plus tôt puisque ce n'est que le 30 juin dernier que le Parlement en a promulgué la création.

La mise sur pied de l'organisme a coûté 10,6 millions \$. Son budget annuel sera d'environ 5 millions \$.

Décrite comme l'une des plus complexes du genre au monde et sise dans l'édifice de la GRC à Ottawa, cette banque compte un personnel de 14 personnes et dispose de deux robots capables de traiter simultanément des centaines d'échantillons.

Près de 2000 agents de la paix des différentes juridictions du Canada ont été formés au prélèvement des échantillons d'ADN, qui sont par la suite envoyés à la banque pour analyse.

Le laboratoire classe les échantillons en leur assignant un code à barres et en les jumelant à l'empreinte digitale du donneur.

Cependant, on a pris toutes les mesures nécessaires pour atteindre un équilibre entre le respect de la vie privée et la nécessité pour les policiers de recueillir des preuves.

Lors de l'étude du projet de banque de données génétiques, en 1996, le commissaire fédéral à la vie privée avait insisté pour que les échantillons d'ADN ne servent qu'à la lutte contre le crime.

Selon Julien Delisle, un responsable du bureau du commissaire, ces inquiétudes ne subsistent pas, bien que la banque conserve à jamais les échantillons d'ADN.

Le mode de fonctionnement de la banque est tel que nul n'est censé être en mesure de connaître



La banque de données, décrite comme l'une des plus complexes du genre au monde, est sise dans l'édifice de la GRC à Ottawa.

l'identité d'un individu fiché. L'organisme est par ailleurs soumis à la surveillance d'un comité consultatif dont fait partie M. Delisle.

La banque devrait répertorier entre 28 000 et 30 000 échantillons d'ADN prélevés sur des gens reconnus coupables de crimes, tels le meurtre, l'enlèvement, la possession de pornographie infantile, la pyromanie, l'agression sexuelle.

Près de 2100 personnes, déjà inculpées de plus d'un meurtre ou d'une agression sexuelle, ou encore déclarées criminels dangereux, devront fournir un échantillon d'ADN à la banque de données génétiques.

40 fautes en cinq paragraphes

Ottawa embarrassée par une lettre expédiée à des immigrants

MICHÈLE LAFERRIÈRE
Le Soleil

QUÉBEC — Le ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est mis dans l'embarras en envoyant à une douzaine de résidents permanents une lettre d'une page farcie de près de 40 fautes de français.

Jean-Paul Perreault, le président de l'organisme Impératif français, a reçu une copie de cette lettre de cinq paragraphes et n'a pas mis de temps à réagir à ce « charabia ». « Des immigrants ont été offusqués par ce torchon, tonna-t-il, hier. Le gouvernement a commis un impair inacceptable et impardonnable », a martelé celui dont l'organisme s'occupe de la « défense et de la promotion de la langue française et des cultures d'expression française ». Son siège social est situé à Aylmer, en Outaouais.

En cinq paragraphes, l'auteur de la lettre, John Warner, un fonctionnaire du bureau d'Ottawa de Citoyenneté et Immigration, réussit à faire une quarantaine de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. Pourtant, ses propos sont aimables, puisqu'il invite les résidents permanents à signer leur serment de citoyenneté à l'occasion d'une fête du Canada qui se déroulera à Ottawa. « Il y aura beaucoup d'espaces pour ceux qui voudront se teindre (sic) debout », écrit le fonctionnaire. Plus loin, il mentionne que « ci (sic) on ne reçoit pas votre permission écrite, il nous sera dans l'impossibilité de vous présenter (sic) votre citoyenneté... »

Rédigée
par un
employé du
bureau local

Norman Sabourin, greffier de la citoyenneté canadienne, ignore ce qui s'est passé dans son ministère, mais il convient que cette lettre est « de piètre qualité ».

Le 1^{er} juillet, 5500 immigrants ont prêté le serment d'allégeance à la reine au cours de cérémonies qui se sont tenues un peu partout au Canada. À Ottawa, les célébrations ont eu lieu au Musée canadien des civilisations ; là, une centaine d'immigrants ont reçu leur citoyenneté, dont une douzaine qui avaient réclamé de la correspondance en français. Ce sont ces derniers qui, au dire de Norman Sabourin, ont eu la lettre truffée de fautes.

« Toutes les lettres du ministère sont revues par des linguistes, affirme-t-il. Lors d'une procédure normale, elles émanent de notre système informatique central. Mais le 1^{er} juillet, cha-

que bureau local a organisé une cérémonie spéciale. La lettre mal rédigée a été écrite par un fonctionnaire du bureau local d'Ottawa. »

Norman Sabourin jure que ça ne se reproduira plus et que chaque personne recevra une lettre d'excuses relativement à « la qualité inacceptable du fran-

çais » dans cette lettre.

Pour Jean-Paul Perreault, d'Impératif français, cette lettre d'excuses représente un « premier pas », mais elle est « nettement insuffisante ». « Elle devrait être adressée à tous les Canadiens et à toute la francophonie », renchérit-il, en qualifiant de « grotesque » la conduite du gouvernement à l'endroit des immigrants.

« Admission sera gratis »...

Voici le texte intégral de l'invitation adressée aux immigrants éligibles à la citoyenneté canadienne par Citoyenneté et Immigration Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada
NOTES POUR FÊTE DU CANADA CEREMONIE
DE CITOYENNETEE
le 01 juillet, 2000
MUSEE DE CIVILIZATION DU CANADA

Inclus, vous trouverez votre avis afin de vous présenter à votre cérémonie de citoyenneté, le 01 juillet, 2000. Veuillez prendre le temps de bien examiner les notes suivantes concernant votre cérémonie.

La cérémonie débutera à 2:00 p.m. On demande aux personnes qui recevra leur citoyenneté d'arriver par 01:00 p.m. et de se rencontrer dans la salle « les Peuples Autochtones du Canada » afin de signer vos serments de citoyenneté. A votre arrivée, il y aura un enseigne à l'intérieur de l'entrée principale qui donneront des directions à la salle « les Peuples Autochtones du Canada ». Referez à la carte inclus pour les directions au musée.

Prenez note que le stationnement est limité, il est donc recommandé de trouver d'autre mode de transport.

La cérémonie se terminera autour de 3:30 p.m. avec une réception pour les nouveaux citoyens et invités dans la salle « River Lobby ». Admission sera gratis pour tous durant la journée de la fête du Canada, alors invitez le nombre d'invités que vous désirez. Notez s'il vous plaît que les sièges seront limité pour deux invités seulement pour chaque famille qui seront présent à cet événement. Il y aura beaucoup d'espaces pour ceux qui voudront se teindre debout.

Comme la presse sera présente, on demande votre permission par écrit de ceux qui recevront leur citoyenneté. On demande que chaque adulte (18 ans et plus) de bien signer la note de permission et de nous la remettre la journée de la cérémonie afin de la placé sur votre filière. Notez bien, que ci on ne reçoit pas votre permission écrite, il nous sera dans l'impossibilité de vous présenter votre citoyenneté durant la Journée de la Fête du Canada.

Veuillez bien nous contacté au (613) 943-1369 seriez dans l'impossibilité de vous présenter pour votre cérémonie. Ils nous feraient plaisir de répondre à chacune de vos questions.

Au plaisir de vous revoir

John Warner
Citoyenneté et Immigration Canada

La SAQ prépare sa première grande vente d'entrepôt !

Jusqu'à 50% d'économie

À suivre dès demain...



SAQ

LA PREMIÈRE  LA PRÉFÉRÉE

Votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep[®] présente

LES SUPER JOURS DE JUIN

PROLONGÉS JUSQU'AU 7 JUILLET!



Dodge Caravan 2000

Louez la Dodge Caravan pour

235 \$[†]
par mois.

OPTIONS DE LOCATION
DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
235 \$*	4 320 \$
295 \$*	2 215 \$
358 \$*	0 \$

Terme de 36 mois. **Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.**

Dodge Caravan 2000

Moteur V6 ✓ Transmission automatique à 4 rapports ✓ Climatiseur ✓ Rétroviseurs repliables chauffants à commande électrique ✓ Porte-bagages au toit ✓ Régulateur de vitesse ✓ Volant inclinable ✓ Sièges à roulettes Easy Out[™] ✓ Radiocassette AM/FM stéréo ✓ Glaces à écran solaire ✓ Dégivreur de lunette arrière ✓ Prises électriques avant et arrière ✓ Essuie-glace/lave-glace de lunette arrière ✓ Lève-glaces à commande électrique – monotouche côté conducteur ✓ Glaces de custode à commande électrique ✓ Dégivreur d'essuie-glace de pare-brise électrique ✓ Sacs gonflables de nouvelle génération ✓ 76 litres d'essence sans frais ✓ Crochets pour sacs – dossier siège arrière ✓ Miroir de courtoisie côté passager ✓ Essuie-glaces à balayage intermittent sensible à la vitesse ✓ Plafonnier – lampes de lecture ✓ Tapis protecteurs avant et arrière

Deuxième porte coulissante sans frais. Ensemble de sécurité sans frais comprend : Télédévrouillage avec 2 télécommandes et éclairage d'accueil ✓ Verrouillage électrique des portes activé par la vitesse ✓ Bouton d'alarme

Louez la Dodge
Grand Caravan
pour seulement

22 \$[†]
de plus
par mois.

Dodge Grand Caravan 2000

Modèle à empattement long

Moteur V6 ✓ Transmission automatique à 4 rapports ✓ Climatiseur ✓ Radiocassette AM/FM stéréo ✓ Porte coulissante côté conducteur ✓ Porte-bagages au toit ✓ Verrouillage des portes activé par la vitesse et rétroviseurs repliables chauffants à commande électrique ✓ Sièges à roulettes Easy Out[™] ✓ Volant inclinable ✓ Régulateur de vitesse ✓ Glaces à écran solaire ✓ Dégivreur de lunette arrière ✓ Prises électriques avant et arrière ✓ Essuie-glace/lave-glace de lunette arrière ✓ Lève-glaces à commande électrique – monotouche côté conducteur ✓ Glaces de custode à commande électrique ✓ Dégivreur d'essuie-glace de pare-brise électrique ✓ Sacs gonflables de nouvelle génération ✓ 76 litres d'essence sans frais ✓ Crochets pour sacs – dossier siège arrière ✓ Miroir de courtoisie côté passager ✓ Essuie-glaces à balayage intermittent sensible à la vitesse ✓ Plafonnier – lampes de lecture ✓ Tapis protecteurs avant et arrière

1,8%* de financement à l'achat jusqu'à 48 mois sur toutes les Dodge Caravan et Dodge Grand Caravan 2000.

C'est le meilleur moment de l'année pour se procurer la mini-fourgonnette la plus vendue au Québec.

Dodge  Caravan

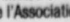
LA MINI-FOURGONNETTE LA PLUS VENDUE AU QUÉBEC

www.daimlerchrysler.ca



Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep

* Taux de financement de 1,8% à la location jusqu'à 36 mois et de 1,8% à l'achat jusqu'à 48 mois sur toutes les Dodge Caravan 2000 et Dodge Grand Caravan 2000 neuves en stock. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. † Tarifs mensuels basés sur la description de la Dodge Caravan 2000 26T + GKD + AAG + AAA à empattement court et la Dodge Grand Caravan 2000 26T + AAF + AAA. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés à la livraison. Comptant initial ou échange équivalent. Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 km, au taux de 12¢ le km. Aucun rachat requis. * Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Le concessionnaire peut avoir à échanger le véhicule. Jusqu'à épuisement des stocks. Offres valides sur les véhicules pour usage personnel seulement. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Voir le concessionnaire pour tous les détails. La photo est à titre indicatif seulement. Jeep[®] est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada.  Marque officielle de l'Association olympique canadienne. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.



MONDIALISATION ET TRAVAIL

Le droit de grève doit s'internationaliser, croit Gregor Murray

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

■ QUÉBEC—Le seul véritable contrepoids à la mondialisation de l'économie est la démocratie des pouvoirs. Et, dans ce sens, estime le réputé sociologue Gregor Murray, de l'Université Laval, le droit de grève doit absolument s'internationaliser.

La mutation des rapports de force est d'autant plus nécessaire, croit ce dernier, que la mondialisation risque non seulement de changer les institutions mais de changer le sens même de ces institutions. Un exemple: le système de santé public du Canada était autrefois décrit comme un instrument de bien-être des citoyens; il est aujourd'hui décrit comme un atout économique, dans la perspective de la concurrence mondiale.

Gregor Murray relançait ainsi son collègue Michael Smith, de l'Université McGill, mardi soir, lors d'une prestigieuse table ronde sur la mondialisation et le travail, à l'Université Laval, dans le cadre du 16^e Congrès international des sociologues de langue française, qui réunit près de 1000 participants jusqu'à demain.

Ardent défenseur des bienfaits de la mondialisation des marchés, Michael Smith venait de soutenir que loin de se retrouver menacé par la pression de la concurrence, le régime Medicare canadien devenait au contraire un atout important pour attirer capital et main-d'œuvre de haut niveau, en raison des coûteuses primes d'assurances privées qui frappent l'industrie américaine, par exemple.

CONTRE-DISOURS

Prenant à contre-pied les principaux torts reprochés à la mondialisation, et à partir d'études authentiques et rigoureuses, déclare-t-il, Smith énumère en sa faveur que les importations américaines en provenance des pays pauvres ont baissé dans les années 90; que les prix des produits fabriqués dans les pays pauvres n'ont pas baissé; que les capitaux ne fuient pas plus que jadis; que l'immigration internationale a diminué, donc que les étrangers des pays sous-développés ne viennent pas travailler pour moins cher dans les pays développés.

Gregor Murray, lui, ne voit rien d'inevitable et d'inevitable pour les travailleurs dans l'internationalisation du capital, à condition, dit-il, qu'ils sachent modifier et adapter leurs rapports de force. Leur sort « dépend de leurs pouvoirs, comme il dépend de celui des institutions. Ils devront bâtir de nouveaux réseaux de solidarité mondiale. »

L'ancien président du Bureau international du travail (BIT) tend à lui donner plutôt raison. « J'espère, dit le Belge Michel Hansenne, que le reten-

tissant échec de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle fera émerger de nouvelles formes de coopération internationale. »

Hansenne, qui était au nombre des assiégés de Seattle, a rappelé que de tout temps, la moindre accélération économique avait toujours provoqué un sentiment d'inquiétude. « En 1919, on souhaitait déjà pouvoir punir les pays du commerce international qui ne respectaient pas les droits fondamentaux des tra-

vailleurs. » Et, se réjouit Hansenne d'une certaine façon, l'ordre des choses faisait qu'il y avait en même temps résistance au dumping de produits étrangers, et au protectionnisme contre les produits étrangers.

RÉGIONS CONTRE NATIONS

La mondialisation serait donc capable de tous les paradoxes, voire de toutes les contradictions. Ainsi, par exemple, l'uniformisation d'une certaine économie mondiale pourrait contribuer à renforcer les identités nationales, comme l'ont soutenu d'autres sociologues ailleurs dans le congrès, et tel que l'a chaudement souhaité la ministre d'État au Travail du Québec, Diane Lemieux, lors de son mot de bienvenue.

Mais cela est loin d'avoir séduit le quatrième as du carré sur la mondialisation et le travail, le Mexicain Juan Castaingts, de l'université Uam-Iztapalapa. Celui-ci craint au contraire que la mondialisation n'entraîne une division inter-régionale à l'intérieur même de certains pays comme le sien, en raison de ce qu'il appelle l'assymétrie des marchés. Le pays n'existe plus, dans la dynamique de la mondialisation, déclare Castaingts. « Ce sont des micro-régions qui prennent le dessus », souvent au détriment de régions voisines, compte tenu des moyens et de l'organisation.

Le Mexicain prédit cet effet boomerang de la mondialisation: la pauvreté des pays sous-développés va se retourner contre les pays développés.

Comble d'une ironie que n'a d'ailleurs pas manqué de souligner l'animateur de cette table ronde internationale, le Belge Alain Éraly, de l'université Libre de Bruxelles, la cassette du discours de Daniel Mercure, qu'il avait mission de présenter à l'assistance en tant que son remplaçant désigné, avait été... bloquée aux douanes!

RÉGLEMENTATION DES ENTREPRISES L'État trop tatillon

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement doit réagir aux recommandations du groupe-conseil sur l'allègement réglementaire et cesser de harceler les entreprises avec des lois et des règlements inutiles et improductifs.

Le rapport du groupe présidé par le président de Cascades Bernard Lemaire, remis le 20 juin au premier ministre Lucien Bouchard, estime que les 450 lois et 2500 règlements imposés par l'État nuisent à la compétitivité, découragent les investisseurs et la création d'emplois.

En entrevue, hier, le président du Conseil du patronat du Québec Gilles Taillon et le vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI-Québec) Pierre Cléroux exigeaient du gouvernement Bouchard qu'il se soumette à une révision immédiate de la réglementation.

« Dès l'automne, a affirmé M. Taillon, il faut que le gouvernement agisse en conformité avec la cinquantaine de recommandations du rapport. »

Pour Pierre Cléroux de la FCEI, « il faut la volonté politique nécessaire pour le faire et dès l'automne. »

Les grandes contraintes sont exercées dans les lois et exigences fiscales, la loi sur la qualité de l'environnement, celles sur l'équité salariale et le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Au chapitre de la formation de la main-d'œuvre, les règles sont tellement contraignantes que les gens d'affaires et chefs d'entreprises préfèrent verser le 1%, qu'ils doivent

obligatoirement consacrer à la formation, dans le Fonds de pénalité plutôt que de se conformer aux exigences « trop complexes » de la loi.

« Le Fonds en question, a expliqué M. Taillon, est en train de dépasser les 50 millions \$. On préfère payer le 1% de pénalité que de se soumettre à l'obligation de créer un programme de formation. »

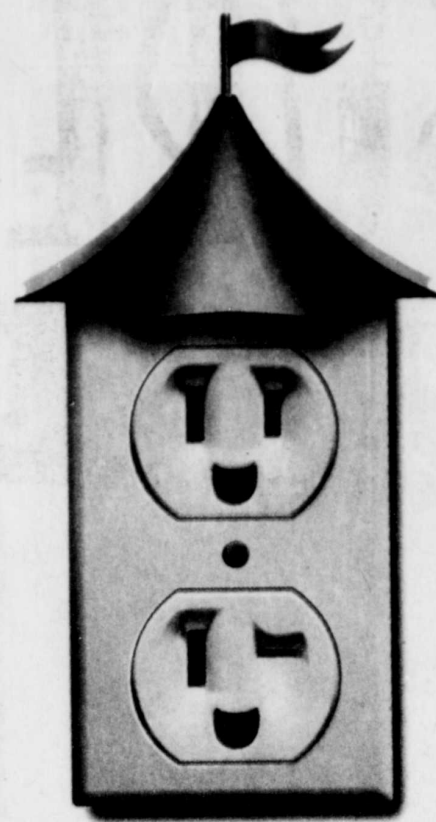
COÛTS ADMINISTRATIFS

L'application de la loi sur l'équité salariale, dispenseuse pour les PME (de 10 à 49 employés), devrait, selon le rapport Lemaire et les porte-parole du CPQ et de la FCEI, être retardée d'une année. Les coûts administratifs de cette mesure atteindraient entre 200 et 400 millions \$ pour l'ensemble des petites entreprises en retenant, entre autres, que les honoraires d'un spécialiste dans ce domaine varient entre 3000 \$ et 10 000 \$.

« Les lois et règlements sont de plus en plus complexes, a expliqué M. Cléroux, et les dirigeants de petites entreprises, qui n'ont pas les ressources humaines des grandes, n'ont pas d'autre choix que de faire appel à des spécialistes. »

Chaque année, souligne le rapport Lemaire, pas moins de 35 000 entreprises naissent au Québec pendant qu'un nombre équivalent disparaissent.

Il faut ajouter à cela tous ces gens désireux de se lancer en affaires qui changent d'idée devant la complexité de la réglementation.



Venez visiter notre chapiteau au Festival d'été de Québec, du 6 au 16 juillet.

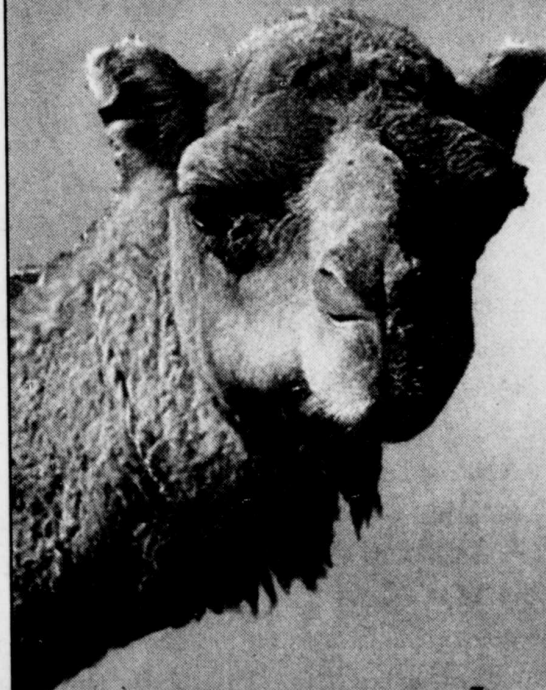
Nous serons aussi présents au Mondial des cultures de Drummondville, du 7 au 16 juillet; aux FrancoFolies de Montréal, du 27 juillet au 5 août; au Bicentenaire de Hull, les 12 et 13 août et à la Fête de la musique à Tremblant, du 1^{er} au 4 septembre.

Les festivals d'été, on y met l'énergie!

www.hydroquebec.com

Hydro Québec

Ne faites pas cette tête,



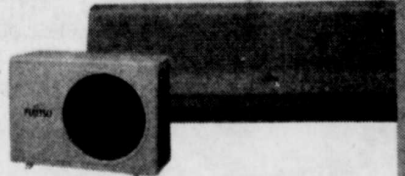
parce que la canicule s'en vient.

Que vous habitiez une maison, un condo ou un loft grand comme le désert, Miville, le maître de la fraîcheur, vous propose une solution sur mesure pour traverser confortablement l'été. Nos unités de climatisation compactes, attrayantes et silencieuses vous assureront un confort optimal à un coût concurrentiel. Ajoutez à cela la garantie, le service et le suivi, et vous vous félicitez de nous avoir placé en tête!

OFFREZ-VOUS UNE OASIS DE FRAÎCHEUR

-10% + 6 mois sans intérêt

sur le financement des climatiseurs FUJITSU super silencieux sans conduit d'air. Modèles 9C1 et 12C1 de 9400 et 12200 btu.



JUSQU'AU 1^{er} JUILLET SEULEMENT

PLACE LAURIER. Passez nous voir à notre kiosque dans le Mail central de Place Laurier. Un conseiller d'expérience vous renseignera.

Miville
solution climat confort

Ouvert le samedi de 9h30 à 17h

Autres modèles à prix différents visibles à notre salle de montre au : 670, rue Bouvier, bureau 102, Québec 418 626-5845

5 jours 5\$
Annonces classées
696-3311
Pour des articles
de 100\$ et moins
pour un temps
limité.
Annonce
de 2 lignes.

Joe Clark expulse son seul député ontarien

La bataille visant à unir la droite en Ontario a pris hier un autre tour inattendu lorsque Joe Clark a chassé du caucus conservateur le seul député ontarien du parti, Jim Jones. Le député ontarien a annoncé qu'aux prochaines élections, il allait se porter candi-

dat dans sa circonscription de Markham, près de Toronto, pour le Parti conservateur et pour l'Alliance canadienne. M. Clark a aussitôt reproché à M. Jones son comportement « excentrique » et « bizarre ». « Jim Jones se comporte de façon passablement excentrique depuis quelque temps, mais cette fois il est allé trop loin », a-t-il déclaré. Entretiens, Jim Jones a indiqué, par voie de communiqué, que Stockwell Day était « quelqu'un à qui les Canadiens peuvent faire confiance ». (PC)



Jim Jones

DÉBAT MANNING-DAY Les couteaux volent bas

NEPEAN, Ont. (PC) — Les couteaux ont volé bas hier soir lors d'un débat opposant les deux candidats à la direction de l'Alliance canadienne.

Stockwell Day a en effet dû essayer le tir soutenu de son rival Preston Manning qui l'accuse de souscrire à des valeurs sociales trop radicales pour le parti.

Au cours du débat, M. Manning a maintes fois évoqué les positions conservatrices de son adversaire sur l'avortement et les homosexuels, tout en affirmant être le seul candidat capable de plaire à l'électeur moyen.

Un jeune conservateur dans l'auditoire a ensuite demandé à M. Day s'il avait vraiment qualifié les Juifs d'« enfants du démon » lorsqu'il était à l'emploi d'une école religieuse de l'Alberta.

Le principal intéressé a nié les faits, ajoutant même que la communauté juive lui avait prodigué son soutien durant la campagne.

Mais Preston Manning a refusé de lâcher le morceau et préché que « les candidats devaient faire attention à ce qu'ils disent et éviter les dérapages ».

Au cours des derniers jours, M. Manning a accru la pression auprès de son opposant en qui il voit un néophyte incapable de remporter les prochaines élections fédérales.

Lorsque l'occasion s'est présentée, Stockwell Day a tout de même confronté son vis-à-vis en lui demandant s'il était prêt à le « croire sur parole » lorsqu'il affirmait qu'il n'avait jamais dit de saletés sur les Juifs. M. Manning a marmonné un oui dans son micro.

La suite du débat a porté sur la force et l'expérience politiques de l'un et de l'autre.

« En choisissant un chef, mettez-vous dans la peau des électeurs canadiens, les millions de Canadiens ordinaires qui ne sont pas membres de notre parti, a lancé M. Manning au millier de personnes venues assister au débat. Nous avons besoin qu'elles votent pour l'Alliance, son chef et ses candidats lors du prochain scrutin. Qui devrait être porté à la tête de l'Alliance, selon l'électeur moyen ? Le dernier sondage Angus Reid révèle que les électeurs canadiens me préfèrent à Stockwell Day à deux contre un. »

Puis il a dressé la liste de ses réalisations à titre de chef réformiste, tout en déplorant l'incapacité de son ancien parti à attirer le vote conservateur pour percer en Ontario.

Il a également laissé entendre que les appuis récoltés par M. Day parmi les conservateurs provinciaux et fédéraux étaient superficiels.

« Ça ne fait pas seulement trois mois, mais bien trois ans que je tente de me rapprocher des conservateurs de (Mike) Harris en Ontario, » a-t-il lancé.

Quant à Stockwell Day, il n'a pas dit grand-chose sur son rival lors de son discours de présentation. Il a plutôt énuméré les députés, les organisateurs conservateurs et autres personnalités politiques qui l'ont assuré de leur soutien.

Il a notamment souligné l'appui qu'il a reçu hier du député conservateur Jim Jones.

Votez Gagnez!

Festival d'été de Québec
Le Miroir Radio Énergie du Maurier

Une collaboration de **DRY**

Votez pour l'artiste francophone de votre choix et courez la chance de gagner une chaîne stéréophonique Rotel - moniteur Audio une gracieuseté CORA STÉRÉOPHONIE.

Mon choix de l'artiste pour le Miroir Radio Énergie du 33^e Festival d'été de Québec du Maurier :

Artiste : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Déposez ce bulletin de vote dans l'une des boîtes de scrutin situées aux Jardins de l'Hôtel de Ville, sur les plaines d'Abraham (près de la scène du Maurier), au Parc de la Francophonie et à la place d'Youville avant le 15 juillet à 23 h.

Surveillez les ambassadeurs Bell et votez par téléphone mobile sur les sites du Festival.

Hydro Québec LES ARTS du Maurier chik 369 énergie CIBC Bell

VENTE TROTTOIR

Tout est réduit jusqu'à **70%***

Groupe de pulls et t-shirts
cour. de 51\$ à 411\$
Spécial de **29\$ à 129\$**

Groupe de chemisiers et camisoles
cour. de 51\$ à 342\$
Spécial de **19\$ à 169\$**

Groupe de jupes et pantalons
cour. de 114\$ à 556\$
Spécial de **29\$ à 219\$**

* sauf jeans de base et mises de côté

MannEquin

PLACE DE LA CITÉ
- Taxes incluses dans les prix -
- Toutes ventes finales -

scènes de ville

programmation du 6 juillet

en collaboration avec **DRY**

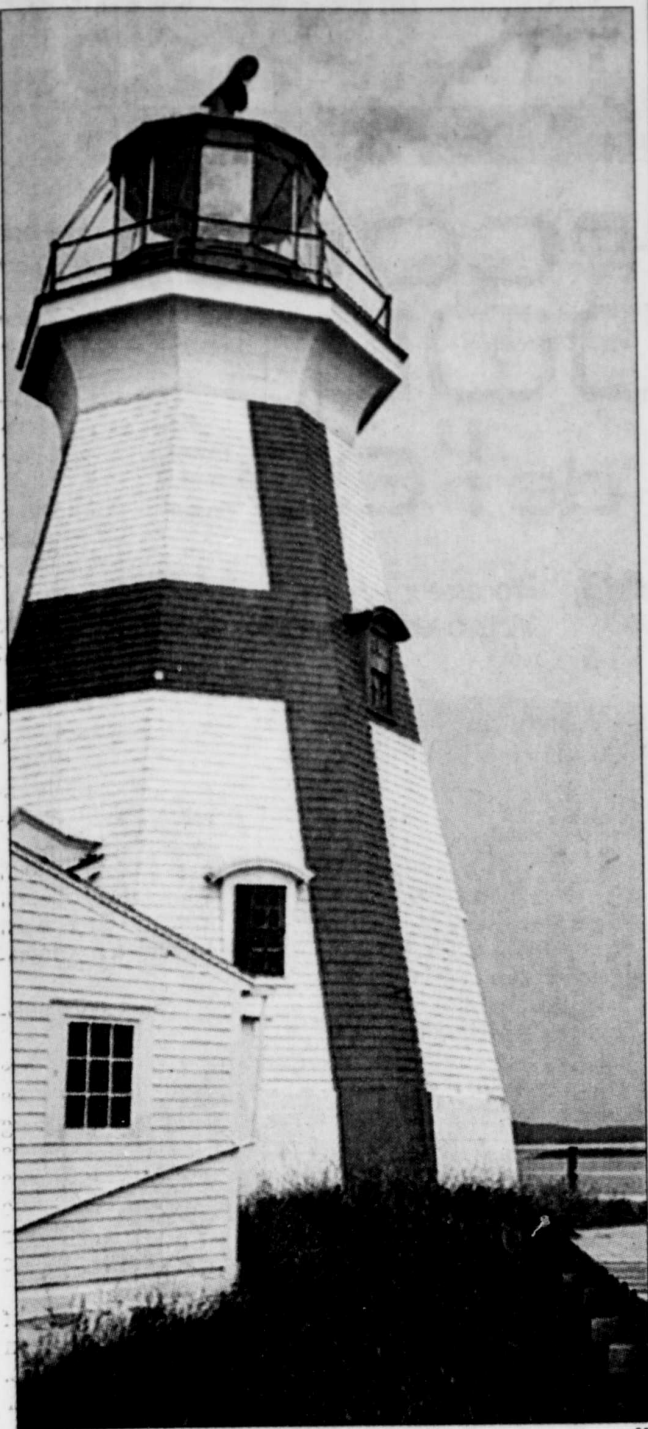
Scène du Maurier
20h La Chicane
21h30 Éric Lapointe

Scène Molson Dry
20h California Guitar Trio
21h30 Colin James

LES ARTS du Maurier **DRY** air transat Leclerc LE SOLEIL METRO

Info Festival Bell **Bell**
418 529-5200 1888 992-5200
www.infofestival.com

Autre vocation



Ce phare, l'un des plus populaires et plus photographiés du pays, pourrait bien changer de vocation pour être transformé en centre de sauvetage des baleines. La Garde côtière insuffle une nouvelle vie au Head Harbour Lighthouse de l'île de Campobello, au sud du Nouveau-Brunswick. Le phare guide depuis 1831 les bateaux naviguant dans la baie de Fundy, mais il est inhabité depuis 15 ans.

AFFAIRE PLACETECO Ottawa dévoile les factures pour justifier sa subvention de 1,2 M\$

MONTREAL (PC) — Le ministère du Développement des ressources humaines a attendu la fin des travaux parlementaires et la première semaine de juillet pour finalement rendre publiques 300 factures, qui, selon lui, justifient le versement d'une subvention de 1,2 million \$ à la compagnie Placeteco de Shawinigan.

Selon Radio-Canada, une analyse plus approfondie indique que Placeteco a soumis des factures pour la construction de son usine au ministère fédéral du Développement des ressources humaines, alors que les subventions de ce ministère visaient la création d'emplois.

En outre, des factures n'ont même jamais été payées à leur fournisseur, poursuit la SRC. C'est le cas notamment de travaux électriques et d'un système informatique. Le ministère se satisfait aussi de factures de fours à micro-on-

des et de réfrigérateurs. On trouve également l'achat de trois mâts et de trois drapeaux, dont un du Canada.

La vérification d'une facture de système d'alarme révèle par ailleurs que le système en question n'a pas été installé chez Placeteco, mais plutôt chez Techn Paint.

En avril dernier, Claude Gauthier, propriétaire de Placeteco, avouait dans une entrevue exclusive à Radio-Canada, que les factures ne l'intéressaient pas. M. Gauthier, un proche du premier ministre Jean Chrétien, et généreux donateur de la caisse du parti, a fait l'acquisition de Placeteco au moment où la compagnie connaissait de sérieuses difficultés financières. Une de ses exigences était le versement de la subvention de 1,2 million \$ afin de rembourser la Banque Nationale.

Le ministre Jane Stewart a annoncé récemment le démantèlement du Fonds transitoire à la création d'emplois.

Le proprio est proche de Chrétien et généreux donateur du PLC

VIADUC EFFONDRE À LAVAL

Les activités de Beaver asphalte scrutées à la loupe

La Régie du bâtiment du Québec a décidé, hier, de scruter à la loupe l'ensemble des activités et les implications des dirigeants de la Compagnie de pavage d'asphalte Beaver, impliquée directement dans l'effondrement d'un viaduc de l'autoroute 15 à Laval, dans toutes les autres entreprises où ils ont des intérêts. Après avoir refusé de renouveler, hier, le permis de construction au Groupe Devesco Ltée, propriétaire de la filiale Beaver, la Régie a précisé que ces vérifications sont conformes aux usages dans ce genre de situation. La Régie avait déjà annoncé ses intentions aux dirigeants de l'entreprise dès le 22 juin tout en lui accordant, comme le veut la Loi sur la justice administrative, un délai de 10 jours pour lui transmettre ses observations. La compagnie a présenté sa position le 3 juillet, mais la Régie a jugé qu'elle ne répondait pas aux exigences prévues à la Loi sur le bâtiment ni au Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction. L'effondrement du viaduc du Souvenir sur l'autoroute 15 a causé la mort d'un automobiliste en plus de blesser deux autres personnes. (PC)

Professionnels de l'aventure!

Randonnée pédestre • Camping
Escalade • Voyage • Location

Jack Wolfskin

TENTE YELLOWSTONE I
Tente 2 places, 2 vestibules
Arceaux en aluminium
Double toit en polyester
à coutures scellées

Spécial : 234,99 \$
Prix régulier : 284,99 \$

boutique
TAÏGA
sports • plein air

100 pieds à l'ouest de Place Laurier!

1200, avenue de Germain-des-Prés • Sainte-Foy
Téléphone : 418.658.2742



Folies d'été

Maintenant ouvert tous les dimanches de l'été

Nous payons pour vous la

TPS*

* Sur marchandises spécialement sélectionnées

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O.
Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette
Québec, 681-0171

LA GALERIE DU MEUBLE

DÉCORATION INTÉRIEURE

Site Internet : www.lagalieriedumeuble.com
1 800 463-2277

Heures d'ouverture : Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30;
jeudi et vendredi 9 h à 21 h; samedi 9 h à 17 h; dimanche 12 h à 17 h.

Certains articles présentés sont en quantité limitée et peuvent différer d'un magasin à l'autre.

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette
Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rue Kennedy
Lévis, 838-9982



Tout savoir des

une présentation de:

Hydro Québec et

LÉGENDES FANTASTIQUES

vous intéresse?

Gagnez l'un des 5 forfaits VIP pour deux personnes aux Légendes Fantastiques de Drummondville et vivez la magie du temps et de l'imaginaire.

Chaque forfait comprend:

Un souper, le spectacle Légendes Fantastiques, l'hébergement pour une nuit, un déjeuner, une visite du Village Québécois d'Antan en plus d'un album DC des Légendes et un programme-souvenir.

Une valeur de 250\$ par forfait.

Pour participer:

Écoutez le 107.5 CITE Rock Détente pour connaître la réponse à la question du jour sur les Légendes Fantastiques et inscrivez celle-ci sur le coupon de participation. Remplissez votre coupon et postez-le à l'adresse indiquée sur le coupon ou déposez-le au quotidien Le Soleil, 925 Chemin St-Louis, Québec.

CONCOURS LÉGENDES FANTASTIQUES

case postale 15180, Québec (Québec) G1K 7X2

Question du jour: Selon la légende de la Corriveau, qui cette dernière aurait-elle tué?

Réponse: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Tél. (jour): _____

Tél. (soir): _____

TIRAGE LE 13 JUILLET 2000 À 14h

Les règlements du concours sont disponibles au quotidien Le Soleil et au 107.5 CITE Rock Détente. Les fac-similés ne sont pas acceptés.

CITE
ROCK DÉTENTE

107.5 FM

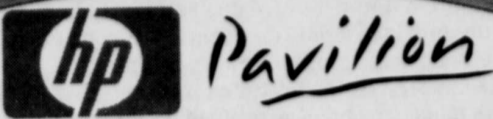
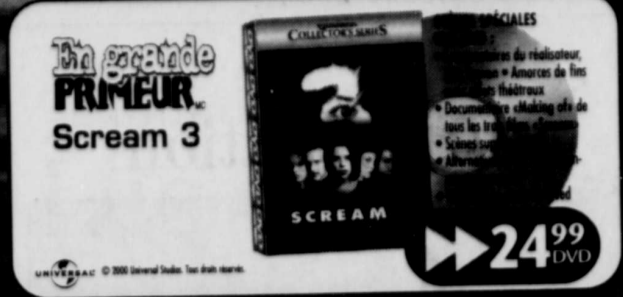
Également partenaires:

Village Québécois d'Antan
Auberge Universelle
Hôtel Équus

LE SOLEIL

FUTURE SHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve™



Processeur Intel^{MD} Celeron^{MC} à 566 MHz

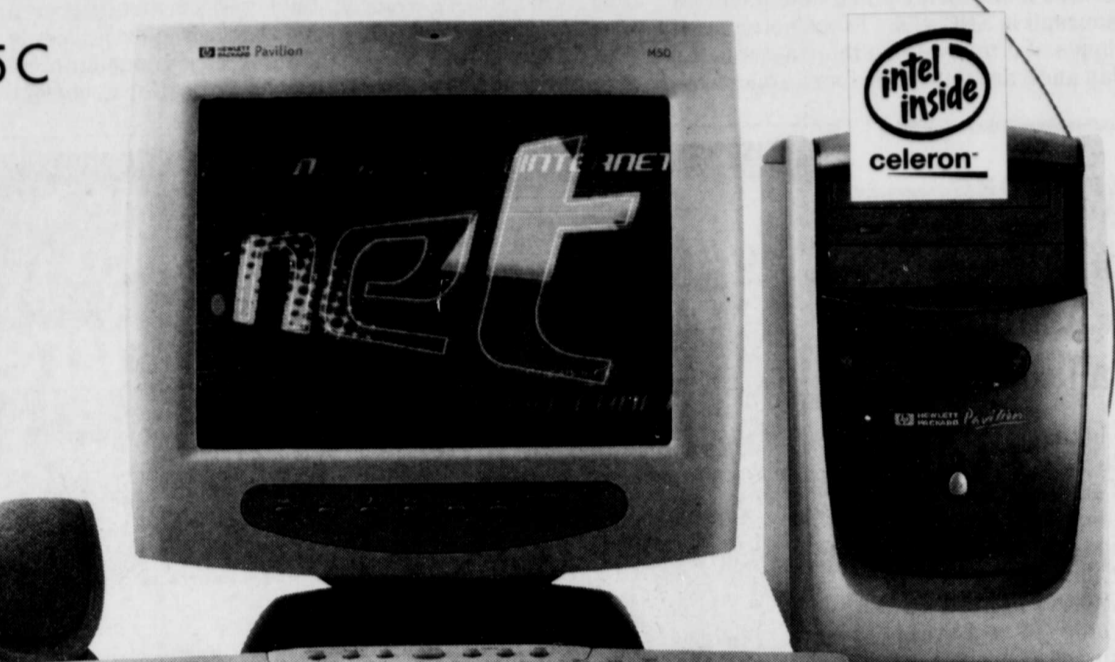
6645C

MÉMOIRE VIVE 64 Mo

DISQUE DUR 15 Go

CD-RW 4x

MODEM V.90 56K



CRÉEZ VOS PROPRES DC!

▶▶ 1079⁹⁹ APRÈS REMISE

MONITEUR EN SUS
AVANT REMISE 1149⁹⁹
REMISE POSTALE 70⁹⁹
REMISE POSTALE DE 50\$ US
= 70\$ CA ENVIRON.
TANT QU'IL Y EN AURA.

Le côté COOL de l'été

COMPAQ PRESARIO XL 1200-115 Processeur AMD-K6^{MD}-2 à 475 MHz avec technologie 3D Now!^{MC}



MÉMOIRE VIVE 32 Mo
DISQUE DUR 5 Go
CD-ROM 24x
MODEM V.90 56K
ÉCRAN HPA 12,1 po

▶▶ 1799⁹⁹

Logiciels



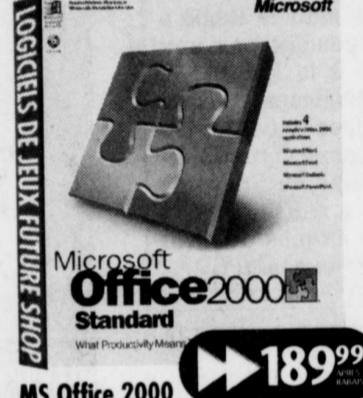
Corel Linux 6390654

▶▶ GRATUIT



Jam Cam 2.0 7250676

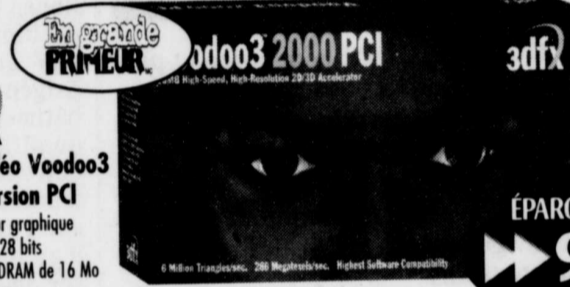
▶▶ 59⁹⁹



MS Office 2000 Standard Mise à jour 5300679

▶▶ 189⁹⁹

Périphériques



3dfx Carte vidéo Voodoo3 2000 version PCI
• Accélérateur graphique 2D/3D à 128 bits
• Mémoire SDRAM de 16 Mo

ÉPARGNEZ 50\$ ▶▶ 99⁹⁹

AVANT REMISE 144⁹⁹
REMISE POSTALE 45⁹⁹
REMISE POSTALE DE 30\$ US = 40\$ CA ENVIRON.



Graveur IDE pour DC ré-inscriptible de 8x4x32 d'Imaging
• Vitesses d'écriture de 8x, de ré-écriture de 4x et de lecture de 32x
• Interface IDE/Atapi • Garantie d'un an

▶▶ 329⁹⁹



Maxtor Disque dur Ultra DMA 66 de 40 Go
• 7200 rotations par minutes • Mémoire-tampon SDRAM de 2 Mo à 100 MHz • Contrôleur matériel et logiciel pour processeurs multiples • Concept anti-choc amélioré à l'arrière

▶▶ 399⁹⁹

Accessoires

Carrousel de 25 DC enregistrables de 80 minutes
• 80 minutes, 700 Mo et compatibles avec les 12x
• Bleu argenté



ACHETEZ-EN 2 ET OBTENEZ-EN UN GRATUIT!

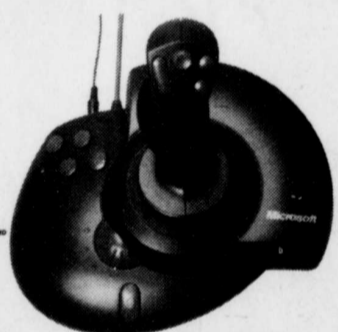
▶▶ 29⁹⁹

Souris optique Dexxa
• Technologie optique
• Aucune boule mécanique



▶▶ 34⁹⁹

Microsoft Manette de jeu SideWinder Force Feedback Pro avec rétroaction
• 8 boutons programmables sur la manette • Dotée de plus de 100 forces d'action



▶▶ 99⁹⁹

Imprimantes, lecteurs optiques, télécopieurs et tout-en-un

XEROX Imprimante à jets d'encre couleur DocuPrint C6

• Technologie à 4 cartouches d'encre distinctes • Vitesses d'impression de 4 ppm en noir franc et de 1,5 ppm en couleur
• Véritable résolution de 600 x 600 ppp • Garantie limitée de 90 jours



ÉPARGNEZ 30\$ ▶▶ 49⁹⁹

AVANT REMISE 79⁹⁹
REMISE POSTALE 25⁹⁹
RABAI INSTANTANÉ 5⁹⁹

Canon Imprimante couleur BJC-3000

• Vitesse d'impression jusqu'à 9 ppm en noir et 4 ppm en couleur
• Impression de qualité supérieure avec une résolution jusqu'à 1440 x 720 ppp • Production sur feuilles jusqu'à 8,5 po x 14 po, en plus de pouvoir réaliser des bannières
• Cartouche offerte en option pour transformer l'imprimante en lecteur optique avec alimentation feuille à feuille



CHUTE DE PRIX DE 30\$ ▶▶ 169⁹⁹

AVANT REMISE 229⁹⁹
REMISE POSTALE 30⁹⁹
CHUTE DE PRIX 30⁹⁹

HP Invent Imprimante DeskJet 842C

• Imprime jusqu'à 8 ppm en noir et 5 ppm en couleur • Sortie d'impression jusqu'à 600 x 1200 ppp sur papier photographique • Technologie de surposition de couleurs HP rehaussée • Connectivité au port USB offrant une compatibilité avec les PC et les Mac



▶▶ 229⁹⁹

Acer Lecteur optique à plat 640P

• Résolution matérielle de 600 x 1200 ppp à 48 bits
• Interface parallèle avec surface maximale de balayage de 8,5 po x 11 po • Logiciel ABBY OCR et autre logiciel de traitement de l'image inclus • Un an de garantie



▶▶ 69⁹⁹

Panasonic Télécopieur à papier ordinateur KXFP-81

• Système à commande rotative exclusive Speed Director™ facilitant les recherches d'annuaire et de programmation
• Mémoire pour documents de 28 pages et alimentation automatique pour documents de 10 pages • Bacs pour 60 pages, fonctions de composition de 50 numéros et copie multiple de 50 pages



▶▶ 179⁹⁹

Canon Le tout-en-un C-530 est une imprimante, un télécopieur, un copieur et un lecteur optique

• Imprime jusqu'à 720 x 360 ppp, 5 ppm en noir et ppm en couleur • Vitesse de télécopie de 6 s/page, doté d'un système d'alimentation automatique pour 20 pages • Copie en noir et en couleur à 360 x 360 ppp



CHUTE DE PRIX DE 100\$ ▶▶ 299⁹⁹

AVANT REMISE 399⁹⁹
CHUTE DE PRIX DE 100⁹⁹

NOS BAS PRIX SONT GARANTIS

Trouvez un plus bas prix annoncé par un détaillant local autorisé au cours des 30 jours suivant la date d'achat chez FUTURE SHOP et nous nous ferons un plaisir de vous rembourser 110% de la différence de prix.

Détails en magasin.

Prix et produits en vigueur du 5 au 11 juillet 2000

FUTURE SHOP Vous aimerez ce que votre Future vous réserve™

PLACE LAURIER 2700, boul. Laurier 650-1999
PLACE FLEUR DE LYS 552, boul. Wilfrid-Hamel 521-3100
CHICOUTIMI 2480, boul. Talbot (418) 698-6701

LE FÉDÉRAL DÉBOUTÉ DANS SA POURSUITE CONTRE L'INDUSTRIE AMÉRICAINE DU TABAC Les fabricants jubilent, Ottawa menace d'en appeler

OTTAWA (PC, Reuters) — «Les tribunaux américains ont rendu un verdict clair : ils ont exonéré les fabricants de tabac de l'accusation de contrebande», s'est réjoui hier un porte-parole de JTI MacDonald, qui a reproché au gouvernement canadien de les avoir traînés devant les tribunaux.

Joint à Toronto hier, Guy Côté, vice-président aux affaires corporatives de JTI MacDonald, savourait sa victoire. Le juge américain Thomas McAvoy de la Cour fédérale de Syracuse, dans l'État de New York, a rejeté la requête du gouvernement canadien dans un jugement de 54 pages rendu public vendredi dernier.

Dans un geste historique, Ottawa accusait les géants de l'industrie d'être complices de la contre-

bande de cigarettes au Canada. Selon le gouvernement fédéral, la compagnie RJR-MacDonald, la société-mère de JTI qui a une usine à Montréal, s'était organisée pour exporter des produits du tabac canadiens à des clients qui expédiaient ces produits à la réserve Saint-Régis (côté américain de la réserve mohawk de Akwesasne).

Ces produits étaient destinés au marché noir canadien. Ottawa réclamait une compensation de 1 MM \$ US en dommages-intérêts pour perte de revenus d'impôts. «Jamais dans l'histoire de la compagnie, ni dans le passé, ni maintenant, JTI s'est adonné à la contrebande, a répliqué M. Côté. Nos politiques sont toujours très très fermes à l'égard de la contrebande. On s'y oppose quelle que soit la forme qu'elle pren-

ne et si on doit aller trois fois en cour pour le dire, on va le faire.»

Selon M. Côté, la cour américaine n'a pas débouté la cause d'Ottawa sur une question de vice de forme. Elle a étudié les faits en cause et a exonéré les fabricants de contrebande.

Le gouvernement canadien songe déjà à porter en appel la décision de la justice américaine. «Nous étudions la décision, un appel n'est pas exclu», a indiqué mercredi Farah Mohamed, porte-parole de la ministre de la Justice du Canada, Anne McLellan. Cette dernière n'a en effet pas dérogé de sa position. Dans une déclaration lue aux journalistes au téléphone, elle a continué d'affirmer que le gouvernement était convaincu que sa cause était solide. La cour ne s'est pas arrêtée

aux faits de la cause. «Elle a plutôt rejeté la poursuite en se fondant sur une règle de droit déjà remise en question par plusieurs tribunaux.»

Dans la même veine, Francis Thompson de l'Association pour les droits des non-fumeurs croit que le jugement de la cour américaine n'est pas une cuisante défaite pour le gouvernement du Canada mais «une invitation à aller en appel.»

Il est convaincu que la cause d'Ottawa est loin d'être complètement perdue. A cet effet, il souligne que le juge remet en question l'applicabilité de la règle du revenu (Revenue Rule). Cette loi est souvent ignorée par les tribunaux américains qui refusent de faire exécuter les lois sur le revenu des pays étrangères, lit-on dans le jugement.

EN BREF

DIALYSE 107% plus de patients

Entre 1988 et 1998, le nombre de Canadiens en dialyse a augmenté de 107 %, selon l'Institut canadien d'information sur la santé, un organisme autonome et sans but lucratif fondé en 1994 par les ministres de la santé du Canada. En phase ultime d'insuffisance rénale, les patients ont recours à la dialyse trois fois par semaine pour rester en vie. La dialyse remplace le rein pour éliminer les substances toxiques du circuit sanguin et maintient l'équilibre hyrique et électrolytique du corps. Seule, la transplantation rénale peut remplacer la dialyse. C'est auprès du groupe des 75 ans et plus que l'on retrouve la plus grande augmentation de patients dialysés, dont l'âge moyen est maintenant de 60 ans. La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a d'ailleurs annoncé qu'elle prendrait à charge les frais supplémentaires occasionnés par la dialyse. L.L.

Les patients tannés réclament 6,5 M\$

Le Centre hospitalier régional de Lanaudière se joint à la Coalition des «patients tannés d'attendre» et réclame 6,5 M\$ pour réduire les listes d'attente et faire face au manque de ressources et à l'augmentation de sa clientèle. Le Centre hospitalier régional de Lanaudière aurait fait ses devoirs, n'ayant pas déposé de bilan déficitaire depuis 18 ans, malgré les compressions. (PC)

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 16 JUILLET 2000, DANS LA LIMITE DES STOCKS

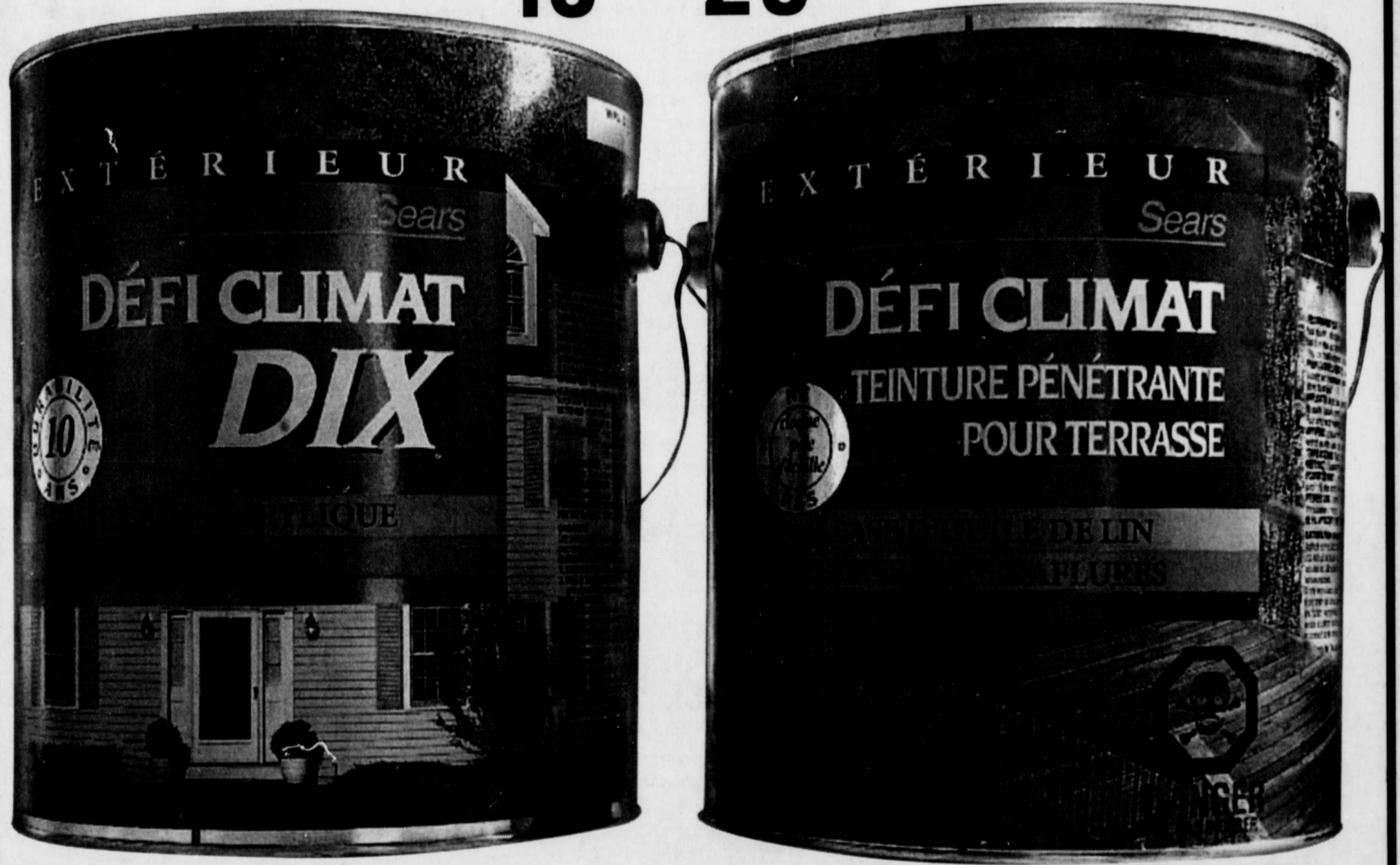
Nouvel éclat? Moitié prix

La maison est terne? La peinture d'extérieur ou la teinture de parements et terrasses Défi climat® lui donnera de l'éclat

Tous les finis sont offerts! Peinture au latex satiné mat, latex semi-luisant, huile très luisante, apprêt au latex et apprêt à l'huile. La teinture à l'huile de lin ne cloque pas, ne pèle pas et ne craquelle pas quand elle est appliquée selon les instructions de l'étiquette. 3,78 L.

Séries n°s 25200/26200. Rég. Sears 39,99-41,99. Chac.

19⁹⁹ - 20⁹⁹



NP0711000

Copyright 2000. Sears Canada Inc.

SEARS

loto-québec 30 ANNIVERSAIRE

NUMÉRO COMPLET 100 000 \$ 4 DERNIERS CHIFFRES 100 \$
5 DERNIERS CHIFFRES 1 000 \$ 3 DERNIERS CHIFFRES 30 \$
2 DERNIERS CHIFFRES 20 \$

Numéro du 2000-07-06: 593376

(numéros décomposables)

2000-07-01	238948	2000-07-04	873024
2000-07-02	000347	2000-07-05	432630
2000-07-03	407305		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

loto-québec résultats

649 Tirage du 2000-07-05

11 15 19 27 40 48
Numéro complémentaire: 16

49 Tirage du 2000-07-05

02 12 18 27 28 43
Numéro complémentaire: 21

Banco Tirage du 2000-07-05

01 02 04 08 10
11 14 19 25 30
32 33 37 40 43
50 52 53 55 65

Extra Tirage du 2000-07-05

NUMÉRO 364783

Quinté Tirage du 2000-07-05

3 4
757 3110

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Festival d'été de Québec
du Maurier

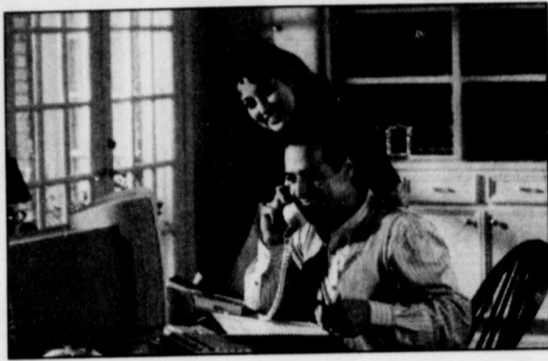
Les macarons lumineux sont disponibles sur les sites.

Hydro Québec

ils nous allument

100 000 \$ de récompense!

Appelez dès maintenant
pour obtenir les
instructions d'utilisation
pas à pas des services
téléphoniques bancaires
ou du web.



Les services
téléphoniques bancaires
et du web. Facile.
Rapide. Toujours ouvert.

Appelez-nous dès maintenant pour bénéficier d'une présentation pas à pas qui met l'accent sur la simplicité des services téléphoniques bancaires ou du web. Nous nous occupons de vous inscrire et de vous montrer la simplicité de la démarche avant de vous laisser l'essayer. Vous vérifierez vos comptes, vous transférerez des fonds, vous réglerez vos factures et davantage. Où que vous vous trouviez et lorsque le besoin se présentera, nous serons là pour vous servir.

Payez vos factures par
téléphone ou par le web
et gagnez 100 000 \$.

À titre de client de La Banque TD ou de Canada Trust, vous êtes inscrit automatiquement au tirage du Grand prix de 100 000 \$ lorsque vous réglez une facture par téléphone ou par le web. Et vous pourriez gagner aussi 1 des 50 prix hebdomadaires de 100 \$. Plus vous vous servez du téléphone ou du web pour payer vos factures, meilleures sont vos chances de gagner!*

APPELEZ LE 1 888 572-8925

Visitez une succursale TD ou
une succursale Canada Trust.

Le concours se déroule du 5 juin au 13 août 2000.

BANQUE TD Canada Trust

*Jusqu'à concurrence de 20 inscriptions. Visitez la succursale pour les détails complets du concours. Aucun achat n'est exigé. Le prix total a une valeur de 150 000 \$, soit 1 Grand prix de 100 000 \$ et 50 prix hebdomadaires de 100 \$ pendant 10 semaines qui seront accordés nationalement. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles. Les gagnants doivent répondre à une question réglementaire.

MONTRÉAL

Jeune homme de 19 ans accusé de tentative de meurtre sur son bébé

MONTRÉAL (PC) — Un jeune homme de 19 ans a été accusé hier, au palais de justice de Montréal, de tentative de meurtre et de voies de fait sur son bébé de trois semaines.

Au moment du drame, lundi dernier, le père était seul avec l'enfant dans son appartement du quartier Rosemont, à Montréal. La jeune mère était partie en début d'après-midi pour faire des emplettes. Selon le service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) elle est rentrée vers 16h30, avec une copine qu'elle avait rencontrée par hasard et à qui elle voulait montrer son bébé. C'est à ce moment qu'elle a découvert l'enfant dans un état lamentable: il avait de graves blessures à la tête et au visage et des marques sur le corps. Le père et la mère auraient alors eu une discussion et l'homme aurait quitté les lieux peu de temps après.

En soirée, vers 20h30, la mère s'est présentée à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont avec son bébé qui a été transféré à l'hôpital Sainte-Justine à cause de la gravité de son état. En plus des nombreuses blessures, on a diagnostiqué une hémorragie cérébrale.

Hier soir, l'enfant était toujours aux soins intensifs, sous observation: son état était jugé stable, mais grave. Les médecins craignent que les dommages au cerveau laissent des séquelles.

Les policiers ont été contactés lundi soir, peu après l'admission du bébé à l'hôpital. La mère leur aurait alors raconté tous les détails de cette triste affaire. Le père de l'enfant a été arrêté plus tard dans la soirée.

Hier matin, le juge Rosaire Desbiens a refusé de le remettre en liberté. Le 12 juillet, il retournera devant le juge pour savoir s'il demeurera incarcéré en attendant son procès.

GRÈVE DE LA FAIM

Abitibi-Consol rencontrera finalement les autochtones

MONTRÉAL (PC) — Le président de la papetière Abitibi-Consolidated, John Weaver, a accepté de rencontrer des autochtones du nord de l'Ontario pour parler de coupe de bois et de droits autochtones.

M. Weaver a fait part de sa décision après que deux chefs indiens eurent décidé, la semaine dernière, de poursuivre leur grève de la faim devant les bureaux de la compagnie. Les deux chefs autochtones veulent ainsi protester contre la coupe à blanc pratiquée par la société en vertu d'un contrat avec le gouvernement de l'Ontario.

«Nous nous étions donnés comme objectif de le rencontrer et il semble que ce sera le cas, alors nous sommes satisfaits», a déclaré mercredi, au neuvième jour de sa grève de la faim, RoseAnne Archibald, chef de la nation New Post, près de Cochrane, en Ontario. M^{me} Archibald a précisé que la rencontre aura lieu la semaine prochaine, après le retour de vacances de M. Weaver.

Elle a expliqué que le recours à la grève de la faim a une valeur symbolique. Il vise à montrer que son peuple est dépossédé de ses terres, fondamentales pour ses pratiques religieuses et sur lesquelles il chasse et pêche.

M^{me} Archibald a par ailleurs indiqué qu'elle se sentait bien physiquement,

malgré le régime d'eau au miel et de jus de pommes dont elle se nourrit depuis neuf jours. La rencontre à venir ne signifie pas pour autant que sa grève de la faim est terminée. La chef de la nation New Post veut la poursuivre pour attirer l'attention des politiciens.

Quant à Paul Mapachee, de la nation Wahgoshig, il a dû abandonner sa grève de la faim mardi pour des raisons médicales. Il a toutefois été remplacé par un autre autochtone.

«Après une coupe à blanc, explique M^{me} Archibald, les animaux s'en vont parce qu'il n'y a plus de végétation. Alors nous ne pouvons chasser, pêcher ou poser des pièges. Ces animaux font partie de notre alimentation, mais ils sont aussi partie intégrante de notre vie spirituelle. Les compagnies forestières doivent comprendre que leurs pratiques économiques comportent des impacts sociaux.» M^{me} Archibald dit espérer que la rencontre avec M. Weaver ouvrira la



M. John Weaver

porte à une vaste discussion sur les façons de réaliser un équilibre entre les besoins de l'industrie et les droits de chasse et de pêche des autochtones. Mais il n'y aura pas de négociations sur des points spécifiques, a-t-elle ajouté, puisque des pourparlers sur ces questions sont en cours avec le gouvernement provincial de l'Ontario.

Un village à nettoyer

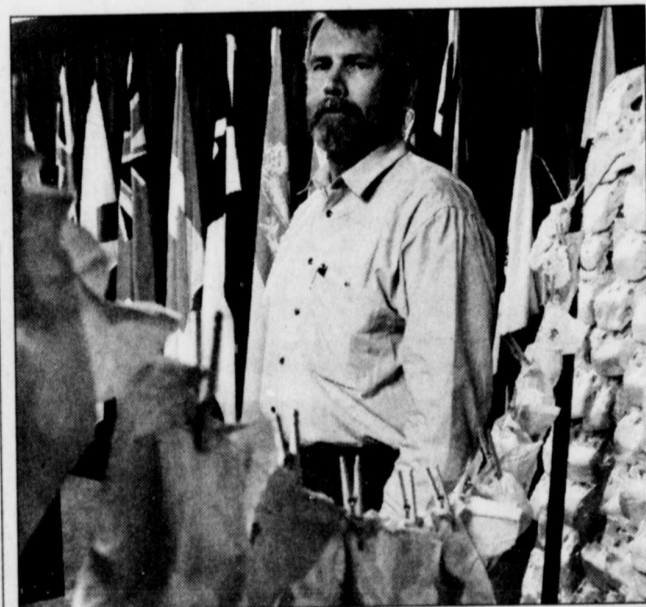


Brian Rousseaux et Tim Countryman chargent un bateau de vivres pour apporter aux parents de Rousseaux, propriétaires d'une ferme à Vanguard, en Saskatchewan. Ironie du sort, l'eau potable fait défaut aux résidents de ce village, qui a subi mardi la pire inondation de son histoire. Les gens ne peuvent boire l'eau du robinet, même bouillie. Hier, des camions de ravitaillement sont arrivés sur les lieux et les bénévoles ont distribué pain, lait et yogourt aux résidents. Les dommages sont sommairement évalués à 500 000 \$. (PC)

Des couches sur la Colline

Un juge ontarien a statué hier que les parents, professeurs et gardiens pouvaient, au Canada, continuer à discipliner physiquement un enfant sans encourir de sanction relevant du Code criminel. Il est toutefois temps que la règle entourant l'utilisation de châtiments corporels soit éclaircie, a ajouté hier le juge David McCombs, rejetant du coup une requête en inconstitutionnalité déposée contre la législation vieille de 108 ans. Les avocats plaident pour les droits des enfants souhaitaient que le juge McCombs abroge la section 43 du Code criminel, qui accorde aux parents et aux gardiens d'enfants le droit d'utiliser une force «circonstanciellement raisonnable» pour corriger un enfant. Cet article fait partie du Code criminel depuis 1892, soit longtemps avant l'entrée en vigueur de la Charte des Droits et Libertés. La Canadian Foundation for Children, Youth and the Law (CFCYL) estime cependant qu'il viole le droit des enfants à l'égalité et à la sécurité et qu'il cautionne l'usage de châtiments cruels. Mais le juge McCombs analyse que le Parlement a laissé subsister cet article parce qu'il permet aux parents et professeurs de jouir d'une certaine discrétion pour user de la force, si nécessaire. Cheryl Milne, l'une des avocates qui a mené la requête au nom de la CFCYL, entend toutefois porter le jugement McCombs devant la Cour d'appel de l'Ontario. «Les enfants demeurent vulnérables, a-t-elle expliqué. Cela ne fournit pas de balises suffisantes pour interpréter adéquatement l'article en fonction de la protection de l'enfant et cela donne à croire que la société tolère encore le recours à la force contre un enfant.» (PC)

Couches à Ottawa



Le député néo-démocrate Dick Proctor a tenu hier, à Ottawa, une conférence de presse durant laquelle il a exhibé 197 couches pour bébés. Selon M. Proctor, durant le règne du Parti libéral, les baisses d'impôts n'ont pas été suffisantes pour permettre à une mère canadienne pauvre d'acheter une seule couche à son enfant, mais font en sorte que le président de la Banque Royale, John Cleghorn, peut, lui, en acheter 822080 avec son salaire annuel.

Le ministère des Transports s'attaque à la «rage de l'air»

Le ministère fédéral des Transports a annoncé de nouvelles mesures visant à contrer un problème qui va en s'aggravant, soit celui de la «rage de l'air». Parmi les recommandations, qui visent à réduire le nombre d'incidents d'entrave aux membres d'équipage dans leur travail, se trouve une campagne de sensibilisation du public visant à faire savoir que de tels comportements sont inacceptables. De même, la réglementation entourant l'aviation canadienne sera modifiée afin d'interdire aux compagnies aériennes de transporter des passagers présentant un risque pour la sécurité. Le Code criminel sera aussi amendé, afin que l'interférence au travail d'un membre d'équipage soit dorénavant considérée comme une infraction. L'analyse d'incidents impliquant certains passagers et la consultation d'experts afin d'identifier la cause de la «rage de l'air» et les moyens d'y remédier sont aussi prévus, de même qu'une information plus complète aux policiers, procureurs et juges sur le danger que posent les passagers agités et abusifs. Les cas de «rage de l'air» sont en augmentation partout dans le monde. Il arrive régulièrement que des vols soient interrompus pour se délester d'un passager abusif ou agité. L'alcool est souvent en cause dans les incidents, mais l'interdiction de fumer pendant certains vols au long cours en incite aussi plusieurs à la délinquance dans les toilettes des avions. (PC)

LAURÉAT NATIONAL «OR» 2000

Grand Prix de la Gastronomie

AUBERGE HATLEY

- Piscine chauffée
- Accès au lac Massawippi
- Canot
- Pédalo et kayak
- À proximité : golf, tennis, équitation, théâtre



- 25 chambres, certaines avec foyer, bain tourbillon et balcon
- Superbe cave à vin; plus de 1000 étiquettes
- Hébergement classifié 5 étoiles, Québec

FORFAITS :
Théâtre, golf et gastronomie

Disponibilité en juillet
à partir de 125 \$ par pers.,
par jour, occ. double

Pour information :
(819) 842-2451
1 800 336-2451
www.northhatley.com

RELAIS &
CHATEAUX



CONSULTATION GÉNÉRALE

EXAMEN DES IMPACTS DU PROJET DE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES

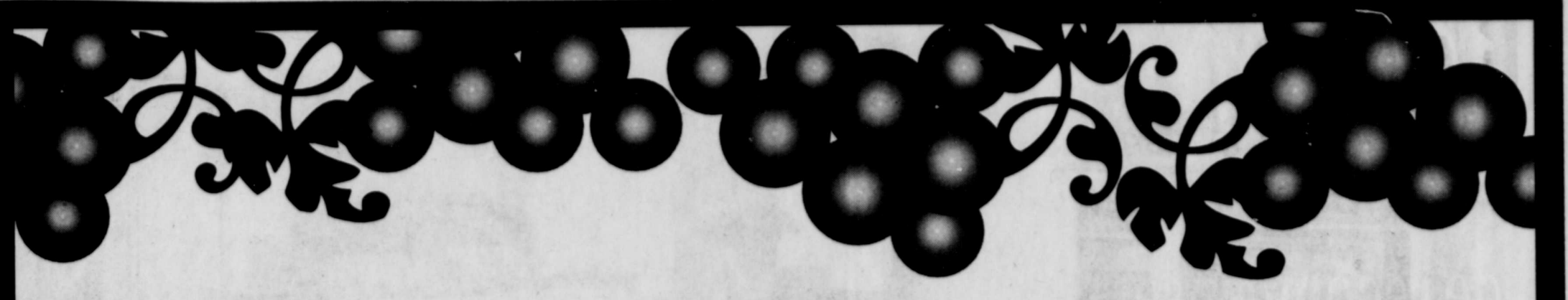
La Commission des institutions tiendra des auditions publiques à compter du 26 septembre 2000 dans le cadre de la consultation générale sur les impacts du projet de zone de libre-échange des Amériques. Pour cette occasion, la Commission a publié un document de consultation intitulé : *Le Québec et la zone de libre-échange des Amériques : effets politiques et socio-économiques*. Ce document est disponible sur demande et peut également être consulté dans le site Internet de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca).

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 8 septembre 2000. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Il est également possible de faire connaître à la Commission son opinion sur le sujet par le biais de la rubrique « Consultation en ligne sur la zone de libre-échange des Amériques », dans le site Internet de l'Assemblée, en utilisant le formulaire apparaissant à l'adresse Internet suivante : www.assnat.qc.ca. Les auteurs des opinions ainsi exprimées peuvent également être invités en audition par la Commission.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission des institutions, Edifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque, Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : ccomeau@assnat.qc.ca




Le meilleur est arrivé dans votre épicerie.



La SAQ Alimentation propose maintenant
aux consommateurs des *Vins de Qualité Certifiée*.
Ces vins ont été jugés exceptionnels dans leur catégorie
par un groupe d'experts de l'industrie et sont offerts
en exclusivité dans les épicerie et les dépanneurs.



La modération a bien meilleur goût. 

SAQ ALIMENTATION

SAQ ALIMENTATION



16 versements
Unité murale
799⁸⁴⁵

24 versements
Mobilier de chambre
6 morceaux
1199⁷⁶⁵

INCROYABLE

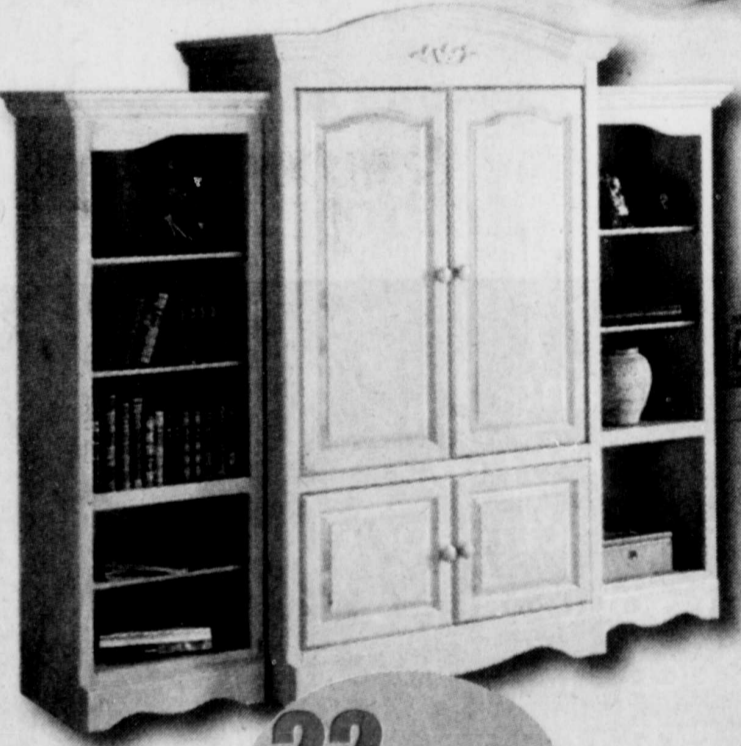
49 99\$ par mois sans frais



18 versements
Mobilier de cuisine 5 mcx
Buffet en sus.
599⁸⁸⁵



24 versements
Sofa en cuir véritable
1199⁷⁶⁵



22 versements
Unité murale 3 mcx
Porte rétractable
1099⁷⁸⁵



24 versements
Fauteuil et sofa
Causeuse en sus.
1199⁷⁶⁵



A MEUBLEMENTS TANGUAY

Ouvert
le dimanche

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

LES SAULES
4875, boul. de l'Ornière
1 800 563-4411
(418) 871-4411

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-6282
(418) 667-6282

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dalloire (angle Kennedy)
1 800 563-4511
(418) 833-4511

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
8925, boul. Lacombe
1 877 295-4411
(418) 226-4411

POINTE-AU-PÈRE
822, boul. Sainte-Anne, Route 132
1 800 463-4411
(418) 725-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711
(418) 867-4711

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollections
1 800 465-2200
(819) 373-1111

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711
(418) 698-4411

* Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées. Photos à titre indicatif.